



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES SÉCURITAIRES

Le service de sécurité incendie

Ville de Sutton

Émis par : Marc-Antoine Fortier

Approuvé par : Don Mireault

Version 4 - Mise à jour : 11 juin 2026



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Table des matières

#1 - Tenue de protection intégrale d'intervention.....	3
#2 - Intervention à l'intérieur du périmètre des opérations lorsque présence de fumée ou vapeurs potentiellement nocives.....	5
#3 - Protection des effectifs lors d'intervention sur voie routière.....	7
#4 - Nettoyage des parties faciales.....	12
#5 - Solution désinfectante.....	16
#6 - Nettoyage APRIA (Appareil respiratoire isolé autonome).....	18
#7 - Calibration et bump test - détecteur 4 gaz.....	22
#8 - Retrait stratégique / Code rouge.....	24
#9 - Pompier en détresse « Mayday » - Affectation équipe intervention rapide (RIT).....	33
#10 - Lumières stroboscopiques rouge et orange.....	54
#11 - Système de dénombrement.....	57
#12 - Conduite de véhicule d'urgence - département incendie.....	61
#13 - Évaluation des risques d'effondrement.....	66
#14 - Transfert d'information aux intervenants.....	72
#15 - Vérification avant départ.....	78
#16 - Habillement (caractéristiques et critères).....	82
#17 - Gestion des visites préventives.....	92
#18 - Gestion des achats.....	94
#19 - Mascotte de prévention (Yvon Larosé).....	96



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Émis le : 23 novembre 2020

Mise à jour : 11 juin 2026

#1 - Tenue de protection intégrale d'intervention

1.0 Personne visées

Toute personne se trouvant à l'intérieur du périmètre des opérations.

2.0 Équipement

Équipement requis :

Bottes avec embouts protecteurs métalliques

Pantalons protecteurs

Manteau protecteur

Gants

Cagoule de protection

Chapeau avec visière (protection visuelle acceptable)

Masque « Apria »

3.0 Notes spéciales

Cette directive d'opération sécuritaire s'applique en parallèle aux autres consignes de sécurité du service incendie.

4.0 Objectif visé

Le but de cette directive est de s'assurer que les personnes se trouvant à l'intérieur du périmètre d'opérations sont protégées contre les risques potentiels.

5.0 Procédé

5.1 Toutes les pièces d'équipement décrites au point 2.0 doivent être portées intégralement pour avoir accès au périmètre d'opération sur les lieux d'une intervention.

5.2 Le port de l'appareil de protection respiratoire isolé autonome (APRIA) et sa partie faciale est requis selon les directives de la DOS numéro 2.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Issued on: November 23, 2020

Update: June 11, 2026

#1 - Complete intervention protection suit

1.0 Targeted people

Anyone inside operation sector.

2.0 Equipment

Required equipment:

Boots with metal toecaps

Protection pants

Protection coat

Gloves

Protective hood

Helmet with visor (visual protection acceptable)

Mask "Apria"

3.0 Special notes

This safety operation procedure applies in parallel with the other fire safety instructions.

4.0 Targeted objective

The goal of this procedure is to ensure that people are protected against potential risks inside operation sector.

5.0 Process

5.1 Every piece of equipment described in 2.0 must be worn integrally to have access to the perimeter of operation at the scene of an intervention.

5.2 Wearing the isolated breathing protection equipment (APRIA) and its facial protection is required as indicated in the DOS procedure no. 2.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Émis le : 23 novembre 2020

Mise à jour : 11 juin 2026

#2 - Intervention à l'intérieur du périmètre des opérations lorsque présence de fumée ou vapeurs potentiellement nocives

1.0 Personne visées

Toute personne se trouvant à l'intérieur du périmètre des opérations ET exposé aux fumées OU à la demande d'un officier.

2.0 Équipement

Équipement requis :

Tenue intégrale de combat selon la DOS 1

APRIA (appareil de protection respiratoire isolé autonome)

Partie faciale

3.0 Notes spéciales

Cette directive d'opération sécuritaire s'applique en parallèle aux autres consignes de sécurité du service incendie.

4.0 Objectif visé

Le but de cette directive est de s'assurer que les personnes se trouvant à l'intérieur du périmètre d'opérations et exposé aux potentielles fumées ou vapeurs nocives ou toxiques sont adéquatement protégées.

5.0 Procédé

5.1 Avant d'entrer dans un secteur exposé ou à risque de l'être, l'individu doit :

- ✓ Porter toutes les pièces d'équipement décrites au point 2.0 (sous réserve au point 5.2 et 5.3 de la présente DOS) ;
- ✓ Porter son APRIA et procéder aux vérifications habituelles de sécurité lors de l'endossement ;
- ✓ Faire valider le niveau de son réservoir d'air par un partenaire ;
- ✓ Faire valider que son dispositif de détection de mouvement est en fonction par un autre partenaire ;
- ✓ S'assurer qu'il possède ou sera avec un partenaire ayant un radio (walkie-talkie) fonctionnel ;
- ✓ S'assurer qu'il possède une lampe de poche.

5.2 Le port de la partie faciale est requis lorsque des fumées ou des vapeurs sont présentes ou risques de se propager dans le secteur.

5.3 Le port de la partie faciale peut être requis à n'importe quel moment par un officier.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Issued on: November 23, 2020

Update: June 11, 2026

#2 - Intervention inside operation sector when potential harmful smoke or vapours

1.0 Targeted people

Anyone inside operation sector AND exposed to smoke OR as requested by an officer.

2.0 Equipment

Required equipment:

Complete combat suit as stipulated in DOS no. 1

Airpack facial part

3.0 Special notes

This safety operation procedure applies in parallel with the other fire safety instructions.

4.0 Targeted objective

The purpose of this directive is to ensure that persons within the scope of operations and exposed to potential harmful or toxic fumes or vapours are adequately protected.

5.0 Process

5.1 Before entering an exposed sector or at risk, individual must:

- ✓ Wear every piece of equipment described in 2.0 (subject o point 5.2 and 5.3 of present DOS);
- ✓ Wear AIRPACK and proceed to routine safety verifications;
- ✓ Validate by a partner the air level;
- ✓ Validate by a partner that your movement detection devise is functioning;
- ✓ wear a functional radio (walky-talky) or keep a partner who has one;
- ✓ wear a flashlight.

5.2 Wearing the facial part is required when smoke or vapours are present or risk propagating the sector.

5.3 At anytime, an officer may request to wear a facial.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Émis le : 23 novembre 2020

Mise à jour : 11 juin 2026

#3 - Protection des effectifs lors d'intervention sur voie routière

1.0 Personnes visées

Tout personnel se trouvant sur le lieu d'intervention.

2.0 Équipement

Équipement requis :

- ✓ Tenue intégrale de combat selon la DOS LB-001
- ✓ Cônes de signalisation
- ✓ Lampes de signalisation
- ✓ Lampes de poche
- ✓ Véhicules d'intervention

3.0 Notes spéciales

Cette directive d'opération sécuritaire s'applique en parallèle aux autres consignes de sécurité du service incendie.

4.0 Objectif visé

Le but de cette directive est de s'assurer que les personnes se trouvant sur une voie routière lors d'intervention ne soient pas exposées aux véhicules se déplaçant à proximité. Elle peut s'appliquer dans le cas d'incident routier ou lorsqu'un appel visant un bâtiment exige que des véhicules occupent la voie routière.

5.0 Procédé

5.1 Pour se trouver sur un lieu d'intervention, l'individu doit ;

- ✓ Porter la tenue intégrale de combat (sans obligation de l'APRIA) ou,
- ✓ des vêtements de sécurité mis à la disposition par la municipalité,
- ✓ en cas d'obscurité, s'assurer de porter sur lui une lampe de poche allumée,

5.2 Du personnel dédié à la sécurité routière doit prendre place, dès l'arrivée sur scène. Ce personnel doit ;

- ✓ Se positionner en amont et en aval à une distance minimale d'environ 250 pieds du premier véhicule de service (si la configuration du site le permet),
- ✓ Porter la tenue intégrale de combat (sans obligation de l'APRIA) ou,
- ✓ Des vêtements de sécurité mis à la disposition par la municipalité,
- ✓ Porter sur lui une lampe de poche allumée,
- ✓ Porter un système de communication permettant d'inter communiquer.

5.3 À l'avant du site d'intervention, la circulation civile doit être gérée de façon à ne jamais permettre le croisement de véhicules entre l'amont et l'aval du personnel de sécurité routière.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

5.4 Ce personnel peut, en tout temps, coordonner ses efforts pour bloquer la circulation de façon temporaire ou permanente.

- ✓ Advenant un « blocage de la voie publique », le personnel de circulation a l'obligation d'en informer l'officier commandant d'intervention.

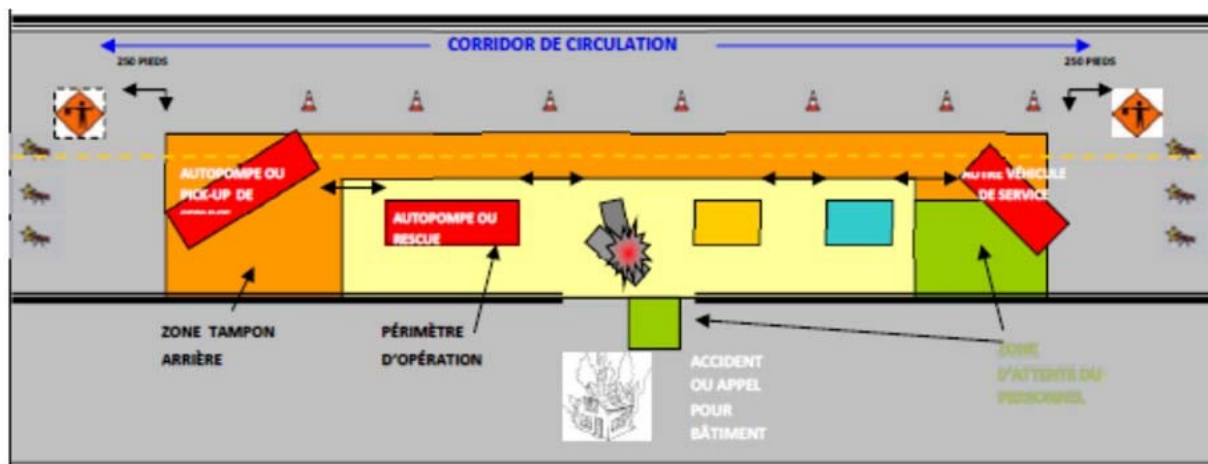
5.5 Une zone de sécurité délimitée par des cônes ou des fusées de détresse doit être établie de façon à restreindre le corridor de circulation et maintenir les véhicules civils éloignés des véhicules d'intervention.

5.6 Le conducteur d'un véhicule d'intervention a l'obligation de ;

- ✓ Sécuriser celui-ci en utilisant les règles de l'art en matière de conduite de véhicule d'urgence (frein à main, cale de roue, etc.),
- ✓ Stationner celui-ci de façon à permettre le déplacement du personnel entre le côté passager et le bord de rue,
- ✓ Stationner celui-ci de façon à maintenir une distance de 30 pieds entre chaque véhicule de service (ou véhicule civil impliqué),
- ✓ Maintenir ses lumières et gyrophares allumés sur tout véhicule se trouvant partiellement ou totalement sur une voie de circulation où le trafic n'est pas interrompu.

5.7 Le conducteur du véhicule situé à l'arrière de la scène a l'obligation de ;

- ✓ Se conformer au point 5.6 de la présente DOS.
- ✓ Positionner son véhicule de façon diagonale à la route afin d'offrir un espace de tampon et un périmètre d'opération sécuritaire (voir figure suivante).



5.8 Le personnel en attente doit établir un point de rassemblement à l'extérieur de la voie publique ou en amont de l'incident dans une zone de protection. Cette zone doit ;

- ✓ Être sous l'autorité d'un officier ou un représentant nommé par la personne responsable du poste de commandement ;



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

- ✓ Être sous surveillance d'une personne dédiée, capable d'inter communiquer avec le personnel de contrôle de la circulation,
- ✓ Être clairement identifiée à l'aide de fusée de détresse ou lampes stroboscopiques si ce point de rassemblement se trouve sur la voie publique.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Issued on: November 23, 2020

Update: June 11, 2026

#3 - Protection of staff during an intervention on a road

1.0 Intended people

All staff on the intervention site.

2.0 Equipment

Equipment required:

- ✓ Complete integral combat suit as per DOS LB-001
- ✓ Traffic cones
- ✓ Traffic lamps
- ✓ Flashlights
- ✓ Intervention vehicles
- ✓ Stroboscopic lamps

3.0 Special notes

This safety operation guideline applies in parallel with other fire safety instructions.

4.0 Intended objective

The goal of this guideline is to ensure that during an intervention, people on the road are not exposed to vehicles circulating at proximity. It may be used in the case of a road accident or when a call is intended for a building requiring that vehicles occupy the road.

5.0 Procedure

5.1 To be on the site of an intervention, an individual must;

- ✓ Wear the complete integral combat suit (without obligation for the APRIA) or
- ✓ safety clothes made available by the municipality,
- ✓ in case of darkness, ensure wearing a lit flashlight,

5.2 Staff dedicated to road safety must take place, upon arrival on scene. Staff must;

- ✓ Position upstream and downstream at a minimum distance of approximately 250 feet from the first service vehicle (if the site conditions permit),
- ✓ wear the complete integral combat suit (without obligation for the APRIA) or
- ✓ safety clothes made available by the municipality,
- ✓ wear a lit flashlight,
- ✓ wear a communication system allowing intercommunication.

5.3 In front of the intervention site, civil traffic must be managed in a way to never allow crossing of vehicles between the upstream and downstream of the road safety staff.

5.4 Staff may, at any time, coordinate their efforts to block traffic temporarily or permanently.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

- ✓ In the event of a road blockage, traffic staff must inform the intervention commanding officer.

5.5 A delimited safety zone with cones or flares must establish a way to restrain the traffic corridor and maintain civil vehicles far from intervention vehicles.

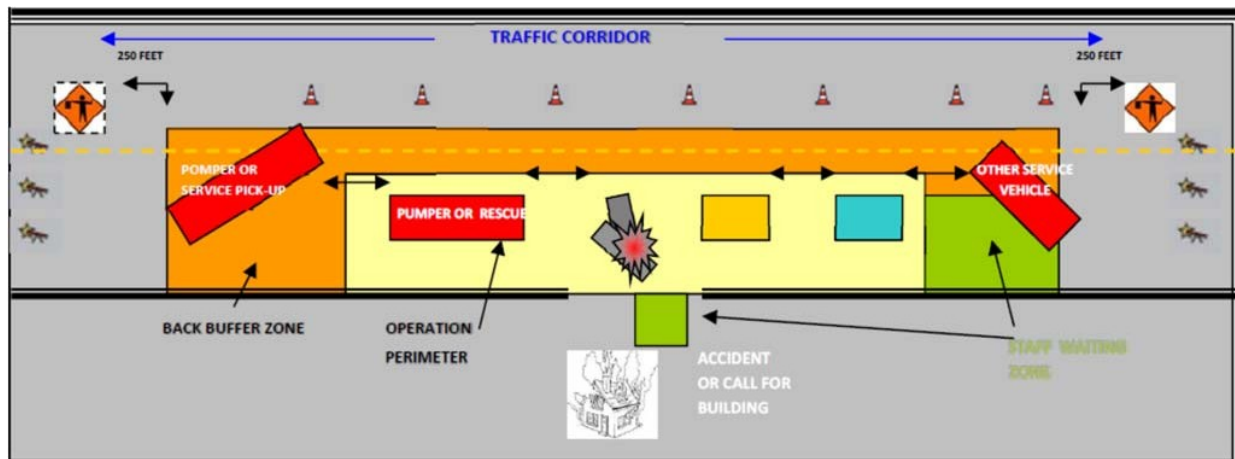
5.6 The driver of an intervention vehicle must;

- ✓ Secure said vehicle by applying the regulations of driving of emergency vehicle (hand brake, wheel chock, etc.),
- ✓ park said vehicle in a way to allow the moving of staff between the passenger side and the side of the road,
- ✓ park said vehicle in a way to maintain a distance of 30 feet from each service vehicle (or implicated civil vehicle),
- ✓ maintain all lights and emergency lights lit on any vehicle located partially or totally on a traffic lane where traffic is not interrupted.

5.7 The driver of the vehicle located behind the scene must;

- ✓ conform to item 5.6 of the present DOS,
- ✓ position its vehicle diagonally to the road to offer a buffer zone and a safety operation perimeter (see following graphic).

5.8 Waiting staff must establish a meeting point outside the public road or upstream from the incident in a protection zone. This zone must;



- ✓ Be under the authority of an officer or a representative appointed by the person in charge of the commanding station,
- ✓ be under supervision of a dedicated person, capable of intercommunicating with the staff in charge of traffic,
- ✓ if meeting point is located on the public road, clearly identify with flares or flashing lights.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Émis le : 23 novembre 2020

Mise à jour : 11 juin 2026

#4 - Nettoyage des parties faciales

1.0 Personnes visées

Membres du service des incendies qui doit nettoyer un masque de protection respiratoire.

2.0 Équipement

Équipement requis :

- ✓ Solution de trempage désinfectante
- ✓ Solution en spray désinfectante
- ✓ Solution en spray désinfectante pré-mélangée
- ✓ Tampons d'alcool 70%
- ✓ Eau de rinçage
- ✓ Robinet ou Tuyau d'arrosage
- ✓ Bassin de trempage
- ✓ Linges doux
- ✓ Formulaire de remise en état d'APRIA

3.0 Notes spéciales

- ✓ L'utilisation d'aire comprimée est strictement interdite pour le nettoyage ou le séchage des parties faciales.
- ✓ Sauf en cas d'autorisation d'un officier, il est strictement interdit de retirer les parties intérieures de la partie faciale.

4.0 Objectif visé

Le but de cette directive est de s'assurer que les parties faciales seront nettoyées avec des désinfectants efficaces, non dommageable, et respectant les recommandations du fabricant.

5.0 Procédé pour nettoyage LÉGER des parties faciales

5.1 Dans le cas où la partie faciale est très souillée, procédez à un nettoyage moyen ou complet (voir sections 5.0 ou 6.0).

5.2 Utilisez un tampon d'alcool pour humecter entièrement l'intérieur de la partie faciale.

5.3 Laisser sécher à l'aire libre.

5.4 Effectuer la vérification de tous les points de vérification inscrits dans la « Feuille d'inspection APRIA, section Facial », puis réinsérer dans le sac d'entreposage et replacer à proximité de l'APRIA du même numéro.

6.0 Procédé pour nettoyage MOYEN des parties faciales



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

6.1 Dans le cas où la partie faciale est très souillée, procédez à un nettoyage complet (voir section 6.0).

6.2 Préparer une solution désinfectante en spray selon la DOS no. 5 (Solution de désinfection).

6.2.1 Le produit Multi-wash mini pré mélangé et également reconnu comme solution désinfectante en spray conforme aux exigences du fabricant.

6.3 À l'aide du spray désinfectant, humecter entièrement la partie faciale (excluant les sangles). Laisser la solution en place pour un minimum de 30 secondes.

6.4 À l'aide d'un linge doux, essuyer entièrement celle-ci de façon à l'assécher entièrement (incluant les sangles).

6.5 Effectuer la vérification de tous les points de vérification inscrits dans la « Feuille d'inspection APRIA, section Facial », puis réinsérer dans le sac d'entreposage et replacer à proximité de l'APRIA du même numéro.

7.0 Procédé pour nettoyage COMPLET des parties faciales

7.1 Préparer une solution désinfectante et une eau de rinçage DOS no. 5 (Solution désinfectante).

7.2 Retirer le microphone de la partie faciale.

7.3 Immerger entièrement la partie faciale (incluant les sangles) dans la solution désinfectante. L'immersion doit durer un minimum de 10 secondes.

7.3.1 Dans le cas où la partie faciale est très souillée, AVANT d'immerger dans la solution désinfectante, à l'aide d'un écoulement d'eau tiède (robinet ou tuyau d'arrosage), rincez pour retirer un maximum de débris. Ensuite, immerger selon les étapes précédentes.

7.4 Une partie faciale à la fois, rincer celle-ci en la remuant vivement dans l'eau de rinçage tiède-chaude. Cette étape doit durer un minimum de 10 secondes.

7.5 Tenir fermement la partie faciale et vivement la secouer pour retirer un maximum de gouttelettes d'eau. À l'aide d'un linge doux, essuyer entièrement celle-ci de façon à l'assécher entièrement (incluant les sangles).

Réinstaller le microphone, effectuer la vérification de tous les points de vérification inscrits dans la « Feuille d'inspection APRIA, section Facial », et suspendre (sans l'insérer dans le sac d'entreposage) jusqu'à séchage complet à proximité de l'APRIA du même numéro.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Issued on: November 23, 2020

Update: June 11, 2026

#4 - Facial mask cleaning

1.0 Targeted people

Members of the Fire service must clean a breathing protection mask.

2.0 Equipment

Required Equipment:

- Disinfectant soaking solution
- Disinfectant spray solution
- 70% alcohol swabs
- Rinse water
- Faucet or hose
- Soaking basin
- Soft cloths
- APRIA restoration form

3.0 Special notes

- Use of compressed air is strictly forbidden to clean or dry facial parts.
- Except when authorized by an officer, it is strictly forbidden to remove the inside parts of the facial part.

4.0 Targeted objective

The objective of the instruction is to ensure that facial parts are clean with effective disinfectants, non-damaging and respecting the manufacturer's recommendations.

5.0 Procedure for facial mask LIGHT cleaning

- 5.1 Should the facial part be dirty, proceed with a medium to full cleaning (see sections 5.0 or 6.0).
- 5.2 Use an alcohol swab to completely wet the inside of the facial part.
- 5.3 Let dry in fresh air.
- 5.4 Check all verification points on the « APRIA inspection sheet, Facial section », then reinsert in the storage bag and replace near the APRIA of same number.

6.0 Procedure for facial mask MEDIUM cleaning

- 6.1 Should the facial part be dirty, proceed to a complete cleaning (see section 6.0).
- 6.2 Prepare a spray disinfectant solution according to DOS no. 5 (Disinfectant solution).



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

6.2.1 The pre-mixed Multi-wash mini product and known as a disinfectant solution spray recommended by the manufacturer' standards.

6.3 Completely wet the facial part with the disinfectant spray (excluding the straps). Let the solution rest for a minimum of 30 seconds.

6.4 Completely wipe with a soft cloth to entirely dry (including straps).

6.5 Check all verification points on the « APRIA inspection sheet, Facial section », then reinsert in the storage bag and replace near the APRIA of same number.

7.0 Procedure for facial mask MAJOR cleaning

7.1 Prepare a disinfectant solution and rinsing water according to DOS no. 5.

7.2 Remove microphone from facial part.

7.3 Completely immerse the facial part (including straps) in the disinfectant solution. The immersion must last a minimum of 10 seconds.

7.3.1 Should the facial part be very dirty, BEFORE immersing in the disinfectant solution, rinse under warm water (faucet or hose) to remove a maximum of debris. Then, immerse following the previous steps.

7.4 One facial part at a time, rinse by stirring vigorously in lukewarm rinse water. This step must last a minimum of 10 seconds.

7.5 Firmly hold the facial part and vigorously shake to remove a maximum of water drops. Completely wipe with a soft cloth to entirely dry (including straps).

Reinstall the microphone, check all verification points on the « APRIA inspection sheet, Facial section », and hand (without inserting in the storage bag) until completely dry beside the APRIA of same number.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Émis le : 23 novembre 2020

Mise à jour : 11 juin 2026

#5 - Solution désinfectante

1.0 Personnes visées

Membres du service des incendies qui doit nettoyer un masque de protection respiratoire.

2.0 Équipement

Équipement requis :

- * Concentré désinfectant
- * Contenant de mesure précise en millilitres
- * Bouteille de type spray
- * Eau du robinet
- * Bassin de trempage

3.0 Notes spéciales

- Les procédures de désinfections se retrouvent dans d'autres DOS. Le présent document ne fait que décrire les différents liquides de désinfection et leur dilution efficace.

4.0 Objectif visé

Le but de cette directive est de s'assurer que les parties faciales seront nettoyées avec des désinfectants efficaces, non dommageable, et respectant les recommandations du fabricant.

5.0 Procédé pour solution désinfectante

5.1 Dans un bassin de trempage contenant plusieurs litres, ajouter du concentré désinfectant à une proportion de 9 millilitres par litre.

Exemples :

- 5.1.1 pour une bouteille de 1 litre, ajouter 9 millilitres,
- 5.1.2 pour un bassin de 15 litres, ajouter 135 millilitres,
- 5.1.3 pour un bassin de 20 litres, ajouter 180 millilitres,
- 5.1.4 pour un bassin de 30 litres, ajouter 270 millilitres.

6.0 Procédé pour solution désinfectante diluée en spray

6.1 Dans une bouteille de type spray, ajouter du concentré de à une proportion de 9 millilitres par litre.

- Exemples : 6.1.1 pour une bouteille de 500 millilitres, ajouter 5 millilitres,
- 6.1.2 pour une bouteille de 1 litre, ajouter 9 millilitres.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Issued on: November 23, 2020

Update: June 11, 2026

#5 - Disinfectant solution

1.0 Targeted people

Members of the fire service who must clean breathing protection mask.

2.0 Equipment

Required equipment:

- * Concentrated disinfectant
- * Precise measuring container in milliliters
- * Spray type bottle
- * Faucet water
- * Soaking basin

3.0 Special notes

- The disinfecting procedures are found in other DOS. The present document only describes the different disinfectant liquids and their dilution effectiveness.

4.0 Intended objective

The purpose of this guideline is to ensure that facial parts are cleaned with effective disinfectant, non-damaging and respecting the manufacturer's recommendations.

5.0 Process for disinfectant solution

5.1 In a soaking basin containing several litres, add concentrated disinfectant in a proportion of 9 milliliters per litre.

Examples:

- 5.1.1 for a 1 litre bottle, add 9 milliliters,
- 5.1.2 for a 15 litre basin, add 135 milliliters,
- 5.1.3 for a 20 litre basin, add 180 milliliters,
- 5.1.4 for a 30 litre basin, add 270 milliliters.

6.0 Process for disinfectant solution diluted in spray

6.1 In a spray type bottle, add concentrated disinfectant in a proportion of 9 milliliters per litre.

- Examples: 6.1.1 for a 500 milliliter bottle, add 5 milliliters,
- 6.1.2 for a 1 litre bottle, add 9 milliliters.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Émis le : 23 novembre 2020

Mise à jour : 11 juin 2026

#6 – Nettoyage APRIA (Appareil respiratoire isolé autonome)

1.0 Personnes visées

Membres du service des incendies qui doit nettoyer un APRIA.

2.0 Équipement

Équipement requis :

- * Table de travail
- * Eau de rinçage
- * Robinet ou tuyau d'arrosage
- * Linges doux
- * brosse à poils doux
- * Batteries (AA et D)
- * Tournevis étoile de petit format
- * Formulaire de remise en état d'APRIA.

3.0 Notes spéciales

- L'utilisation d'aire comprimée est strictement interdite pour le nettoyage ou le séchage des APRIA.
- Il est strictement interdit de plonger le régulateur dans un bassin de liquide ou de rincer l'intérieur de celui-ci à l'eau ou toute autre solution désinfectante. Le cas échéant, l'appareil respiratoire doit retourner au banc d'essai pour assurer son intégrité et sa calibration.

4.0 Objectif visé

Le but de cette directive est de s'assurer que les APRIA seront nettoyées avec techniques efficaces, non dommageables, et respectant les recommandations du fabricant.

5.0 Procédé pour nettoyage LÉGER des APRIA

5.1 Dans le cas où l'APRIA est très souillée, procédez à un nettoyage complet (voir sections 6.0).

5.2 Les parties faciales doivent être nettoyées et désinfectées selon la procédure DOS no. 5 (Nettoyage de la partie faciale).

5.3 Dans le cas où l'APRIA est peu souillé, à l'aide d'une brosse à poils doux et d'un linge doux humide, retirer les débris et poussières.

5.4 Effectuer la vérification de tous les points de vérification inscrits dans la « Feuille d'inspection APRIA, section Partie dorsale ».



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

5.4.1 Faire double vérifier l'APRIA et faire signer la feuille d'inspection.

5.4.2 Dans le cas d'une anomalie de fonctionnement ou un bris ne pouvant être remis en service, retirer l'APRIA et sa partie faciale des opérations, aviser l'officier responsable et le directeur.

5.5 Replacer l'APRIA à son lieu pré désigné dans l'un des véhicules.

5.5.1 Si l'emplacement est dans un coffre non ventilé, laisser la porte ouverte jusqu'à séchage complet.

6.0 Procédé pour nettoyage COMPLET des APRIA

6.1 Les parties faciales doivent être nettoyées et désinfectées selon la procédure DOS no. 5 (Nettoyage de la partie faciale).

6.2 Dans le cas où l'APRIA est très souillé, à l'aide d'un écoulement d'eau tiède (robinet ou tuyau d'arrosage), rincez et brosser avec une brosse à poils doux pour retirer un maximum de débris.

6.3 À l'aide d'un linge doux, l'assécher au maximum (incluant les sangles).

6.4 Effectuer la vérification de tous les points de vérification inscrits dans la « Feuille d'inspection APRIA, section Partie dorsale ».

6.4.1 Faire double vérifier l'APRIA et faire signer la feuille d'inspection.

6.4.2 Dans le cas d'une anomalie de fonctionnement ou un bris ne pouvant être remis en service, retirer l'APRIA et sa partie faciale des opérations, aviser l'officier responsable et le directeur.

6.5 Replacer l'APRIA à son lieu pré désigné dans l'un des véhicules.

6.5.1 Si l'emplacement est dans un coffre non ventilé, laisser la porte ouverte jusqu'à séchage complet.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Issued on: November 23, 2020

Update: June 11, 2026

#6 - SCBA cleaning (Self-contained breathing apparatus)

1.0 Targeted people

Members of the fire service who must clean an APRIA.

2.0 Equipment

Required equipment:

- * Worktable
- * Rinse water
- * Faucet or hose
- * Soft clothes
- * Soft bristle brush
- * Batteries (AA and D)
- * Small format star screwdriver
- * APRIA restoration form.

3.0 Special notes

• The use of compressed air is strictly forbidden to clean or dry APRIAS. • It is strictly forbidden to immerse the regulator in a basin with liquid or to rinse the inside with water or any other disinfectant solution. If necessary, the breathing apparatus must return at the trial state to ensure its integrity and calibration.

4.0 Targeted objective

The purpose of this guideline is to ensure that the APRIAS are well cleaned with effective technics, non-damaging and respecting the manufacturer's recommendations.

5.0 Process for LIGHT cleaning of APRIAS

5.1 Should the APRIA be very dirty, proceed to a complete cleaning (see section 6.0).

5.2 Facial parts must be cleaned and disinfected according to the DOS procedure no. 5 (Cleaning of the facial part).

5.3 Should the APRIA be lightly dirty, remove debris and dust with a soft bristle brush and a damp soft cloth.

5.4 Verify all check points listed in the « APRIA inspection sheet, section dorsal part ».

5.4.1 Have the APRIA double checked and have the inspection sheet signed.

5.4.2 Should there be a functioning anomaly or a break preventing from being remitted in service, withdraw the APRIA and its facial part from operations, advise the responsible officer and the Chief.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

5.5 Replace APRIA at its pre-designated place in one of the vehicles.

5.5.1 If the location is a non-ventilated trunk, leave door open until completely dry.

6.0 Process for COMPLETE cleaning of APRIAS

6.1 Facial parts must be cleaned and disinfected according to the DOS procedure no. 5 (Cleaning of the facial part).

6.2 Should the APRIA be very dirty, with warm running water (faucet or hose), rinse and brush with a soft bristle brush to remove a maximum of debris.

6.3 With a soft cloth, dry at the maximum (including straps).

6.4 Verify all check points listed in the « APRIA inspection sheet, dorsal part section ».

6.4.1 Have the APRIA double checked and have the inspection sheet signed.

6.4.2 Should there be a functioning anomaly or a break preventing from being put back in service, withdraw the APRIA and its facial part from operations, advise the responsible officer and the Chief.

6.5 Replace APRIA in pre-designated place in one of the vehicles.

6.5.1 If the location is a non-ventilated trunk, leave door open until completely dry.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Émis le : 23 novembre 2020

Mise à jour : 11 juin 2026

#7 - Calibration et bump test - détecteur 4 gaz

1.0 Personnes visées

Membres du service des incendies qui doivent effectuer les tests de calibration et bump test.

2.0 Équipement

L'appareil de calibration et de bump test

3.0 Notes spéciales

Le bump test est nécessaire à des fins de protection des pompiers lors d'intervention en espaces clos ou dans des milieux avec des matières dangereuses qui pourraient être présente (monoxyde de carbone, propane, etc...).

4.0 Objectif visé

La sécurité des intervenants pompiers et du public en général.

5.0 Procédé pour la calibration et le bump test

5.1 Ouvrir la base et peser sur « Open ».

5.2 Vérifier si les deux (2) bases communiquent ensemble. Pour le savoir, les lumières sur la base du module 2 à droite doivent s'allumer.

5.3 Faire le test complet sur le détecteur de gaz.

5.4 Mettre le détecteur de gaz dans la base.

5.5 Vérifier sur l'écran du détecteur de gaz qu'il y a les indications micro doc.

5.6 Fermer le couvercle et peser sur le contrôle (bump test) ; le bump test check va se faire.

5.7 Pour faire la calibration, peser sur le contrôle « calibration » et la calibration se fera.

6.0 Intervalles de calibration

6.1 La calibration doit être fait au 6 mois minimum et le bump test 1 fois par mois.

6.2 Il est recommandé de faire une calibration après chaque utilisation.

7.0 Notes importantes

- > Si le bump test échoue, le refaire 3 fois. Si le problème persiste - réparation.
- > Le branchement du boyau de gaz se fait sur l'entrée #2
- > Fil d'alimentation sur « Power »



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Issued on: November 23, 2020

Update: June 11, 2026

#7 - Calibration and bump test - 4 gas detector

1.0 Targeted people

Members of the fire service who must do calibration and bump tests.

2.0 Equipment

The calibration and bump test device.

3.0 Special notes

The bump test is necessary for the protection of firefighters during interventions in confined spaces or in areas where dangerous materials could be present (carbon monoxide, propane, etc...).

4.0 Targeted objective

The safety of firefighters and public in general.

5.0 Process for the calibration and bump test

5.1 Open the base and press on « Open ».

5.2 Verify if the two (2) bases communicate together. To know if they are communicating, the lights at the base of module 2 on the right side must light-up.

5.3 Do the complete test on the gas detector.

5.4 Put the gas detector in the base.

5.5 Verify on the gas detector screen that there is indication of micro doc.

5.6 Close the cover and press on the control « bump test »; the bump test check will be done.

5.7 To do the calibration, press on the « calibration » control and the calibration will be done.

6.0 Calibration intervals

6.1 The calibration must be done every 6 months minimum and the bump test, once a month.

6.2 It is recommended to do a calibration after each use.

7.0 Important notes

- If the pump test fails, redo 3 times. If the problem persists - repair.
- The connection of the gas hose is done on entry #2
- Power cord on « Power »



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Émis le : 23 novembre 2020

Mise à jour : 11 juin 2026

#8 – Retrait stratégique / Code rouge

1.0 Personnes visées - Champ d'application

Cette directive s'applique à tout le personnel.

2.0 Règles générales

L'analyse n'est pas réservée uniquement à l'OC. Tous les intervenants doivent, selon leur rôle et leur responsabilité, analyser les éléments entourant un événement et tenter de repérer les signes précurseurs de danger qui pourraient compromettre la santé, la sécurité et l'intégrité physique du personnel.

Ces signes précurseurs se rapportent entre autres aux situations suivantes :

- > la découverte d'un vice de construction important engendrant un risque d'effondrement;
- > la présence de signes précurseurs d'effondrement;
- > la progression hors contrôle d'un incendie;
- > l'accumulation d'information par l'OC pour l'ensemble des officiers.

Type de retrait possible

Retrait stratégique :

Retrait commandé pour permettre une réévaluation d'un ou de plusieurs secteurs d'opération ou encore pour déplacer certaines équipes s'il y a danger potentiel et qu'une évacuation préventive des intervenants dans le ou les endroits concernés est nécessaire.

Retrait prioritaire « Code rouge »

Retrait transmis face à des situations pour lesquelles des actions ou des conditions dangereuses mettent directement et sérieusement en péril la santé, la sécurité ou l'intégrité physique du personnel. S'il y a un danger imminent.

Une fois l'un des deux types de retrait transmis, ils permettent à l'officier commandant de réévaluer la situation, de confirmer la sécurité des lieux et de modifier, au besoin, la stratégie et les tactiques du plan d'opération.

Cette évaluation de la situation doit absolument être effectuée avant de réintégrer les pompiers dans le secteur donné et de leur donner de nouvelles tâches.

Quel que soit le type de retrait ordonné lorsque les intervenants évacuent un ou plusieurs secteurs durant l'intervention, ils se retrouvent instantanément en stratégie défensive dans les endroits concernés.

Pour les secteurs non-concernés, les intervenants conservent la même stratégie et poursuivent leur activité jusqu'à nouvel ordre.

Retrait stratégique



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Qui peut transmettre un retrait stratégique ?

L'officier commandant est le seul qui a le pouvoir d'ordonner un retrait stratégique, mais tout officier peut en faire la proposition.

Comment transmettre un retrait stratégique

Sur la bande radio des opérations UTAC-Q1, transmettre le message contenant les informations suivantes :

- la nature importante du message ;
- son identité (officier – son nom requis à l'OC) ;
- le secteur ou la zone à évacuer ;
- le type de retrait demandé (stratégique) ;
- le message doit s'effectuer à 2 reprises.

Exemple :

- « 3-15 au PC »

- PC – « 10-01 »

- 3-15 au PC « Nous sommes 2 groupes de 3 pompiers au secteur toit... le feu prend le dessus. Demande de retrait stratégique ».

- PC – « 10-04 pour la demande de retrait stratégique ».

- « Attention... Attention... PC à tous les intervenants du secteur toit au complet... retrait stratégique ».

Responsabilité de l'OC

- L'OC avise la centrale 911 du retrait stratégique au toit ;
- La centrale 911 confirme la réception du message ;
- L'OC avise le personnel sur la fréquence centrale et opération du retrait stratégique au toit.

L'OC et les officiers s'assurent que le personnel a capté le message.

L'OC et les officiers déterminent un lieu de rassemblement sécuritaire pour le personnel sous ses ordres.

L'OC, les officiers et les pompiers s'assurent de récupérer les outils, quittent aussitôt les lieux et se regroupent dans le secteur prévu à cet effet.

L'OC et les officiers s'assurent de la sortie du personnel sous ses ordres.

L'OC, les officiers et les pompiers s'assurent de diriger les pompiers rapidement au lieu de rassemblement désigné et y demeurent jusqu'à nouvel ordre.

Retrait prioritaire

Important : Les officiers et pompiers qui travaillent dans ce secteur qui ne sont pas touchés par le Code rouge, devront rester à leur position à moins d'un ordre par l'officier commandant.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Qui peut transmettre un retrait prioritaire

Le retrait prioritaire (Code rouge) peut être demandé par l'Officier commandant ou par un officier ou tout autre intervenant pompier qui juge que la situation requiert un tel retrait.

Comment transmettre un retrait prioritaire « Code rouge »

Sur la bande radio des opérations UTAC-Q1, transmettre le message contenant les informations suivantes :

- la nature urgente du message;
- son identité (pompier ou officier – son nom);
- le secteur ou la zone à évacuer;
- le type de retrait demandé (retrait prioritaire);
- le message doit s'effectuer à 2 reprises.

Exemple de retrait prioritaire :

- « Urgent... Urgent... officier du secteur 2 à tout le personnel... pour le personnel du secteur 2... Code rouge »

- « Urgent... Urgent... officier du secteur 2 à tout le personnel... pour le personnel du secteur 2... Code rouge »

Responsabilité des intervenants suite à une annonce de retrait prioritaire

Tout le personnel sans exception doit agir immédiatement à l'ordre reçu « Code rouge », c'est-à-dire quitter rapidement le ou les bâtiments concernés ou la zone identifiée « sans délai », sans égard au matériel. Laisser sur les lieux jusqu'à l'ordre contraire de l'officier commandant.

Officier commandant

- Transmet le message « Code rouge » 2 fois à l'aide de la radio portative, sur la fréquence UTAC-Q1 en spécifiant le ou les secteurs impliqués ;
- Avise tous les officiers qu'on procède à un Code rouge en spécifiant le ou les secteurs impliqués ;
- Ordonne aux conducteurs de toutes unités de faire fonctionner leur sirène durant 60 seconds sans interruption ;
- Avise la centrale 911 en mentionnant le Code rouge sur la bande incendie par les communications radio ;
- S'assure de faire un dénombrement du personnel dans la zone concernée ;
- La centrale d'appel 911 confirme la réception du message ;
- L'OC avise le personnel sur la fréquence incendie Sutton du retrait prioritaire de la zone concernée.

Exemple :

- « Attention... Attention... ici le PC... retrait prioritaire secteur 2 ».

- « Attention... Attention... ici le PC... retrait prioritaire secteur 2 ».

Officier de secteur



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

- Accuse réception du message ;
- Rassemble tout son personnel, détermine un lieu de rassemblement sécuritaire sous ses ordres et quitte les lieux dans les meilleurs délais en laissant en place les équipements non- requis pour leur protection lors du retrait et qui pourrait retarder leur évacuation ;
- Coordonne l'évacuation des équipes sous sa responsabilité afin qu'elle soit faite d'une façon ordonnée et sécuritaire en considérant les opérations en cours dans les autres secteurs :
- Se rend au lieu de rassemblement déterminé par l'officier commandant ou de ce secteur ;
- Un contrôle du personnel doit être effectué sans délais par les officiers qui doivent transmettre un compte rendu (négatif ou positif) à l'officier commandant.
- Confirme à l'officier commandant que le retrait prioritaire (Code rouge) est complété.

Pompier

- Quitte les lieux sous l'ordre de son officier ;
- Rapporte que les équipements pour assurer sa protection lors du retrait ;
- Se rend sur les lieux déterminés par l'officier.

Note : Tout membre qui n'est pas un officier doit se rapporter immédiatement à la table de PC.

Une fois tout le monde rassemblé à l'endroit désigné, l'officier ou les officiers doivent s'assurer que tous les membres de leur unité son présent.

Lorsque ce contrôle est effectué, l'officier de secteur doit informer l'OC ou le PC de la situation.

L'équipe est complète L'équipe une, deux, trois... personne manque

Lorsque le recensement est terminé, l'OC ou le PC doit remettre à jour les effectifs à l'intérieur de l'organisation.

Note : Si une communication de vive voix est possible entre le ou les officiers de secteur, elle doit être privilégiée pour ne pas surcharger les ondes radio.

Lorsqu'il est confirmé que le retrait est complété et réussi, l'OC informe le personnel et la centrale d'appel 911 sur les ondes radio afin de dissiper l'inquiétude pouvant être causée par la demande d'évacuation.

Note : Si, au contraire, un pompier manque à l'appel et qu'il y a une possibilité qu'il soit captif et incapable d'évacuer les lieux par lui-même, l'officier commandant doit faire annoncer aussitôt les opérations de recherche et de sauvetage (se référer au protocole « Mayday »)

Réintégration du personnel

Avant de réintégrer le personnel évacué, l'officier commandant doit :



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

- Faire évaluer la structure du bâtiment en cause. Pour procéder à cette évaluation, un nombre de personnel doit être limité ;
- faire établir le ou les périmètres d'accès interdit;
- revoir le plan d'opération en fonction de l'évaluation du bâtiment de sorte à pouvoir s'assurer de la sécurité du personnel sur les lieux pour la durée restante de l'intervention.

L'officier commandant s'assure qu'un périmètre de sécurité approprié est établi et il devra réévaluer globalement la situation.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Issued on: November 23, 2020

Update: June 11, 2026

#8 - Strategic retreat / Code red

1.0 Targeted people - Scope

This guideline applies to all Staff.

2.0 General regulations

The analysis is not restricted only to the OC. All interveners must, following their role and responsibility, analyze elements surrounding an event and try to identify early signs of danger that could compromise the health, safety and physical integrity of the staff.

These early signs among others relate to the following situations:

- the discovery of a major structural defect causing a risk of collapsing;
- the presence of early signs of collapsing;
- the progression of a fire out of control;
- information gathering by the OC for all Officers.

Type of possible retreats

Strategic retreat:

Ordered retreat to allow a re-evaluation of one or more sectors of operation or to move certain teams if there is potential danger and a preventive evacuation of interveners is necessary in one or more concerned areas.

Priority retreat « Code red »

Retreat transmitted facing situations for which actions or unsafe conditions put directly and seriously at risk the health, safety or physical integrity of staff if there is imminent danger.

Once one of the two types of retreat transmitted, it allows the Commanding Officer to re-evaluate the situation, to confirm the safety of the premises and to modify, if necessary, the strategy and tactics of the operation plan.

This evaluation of the situation must absolutely be done before reintegration of given sector by the firefighter and to assign them new tasks.

No matter the type of retreat ordered when interveners evacuate one or more sectors during the intervention, they are automatically in defensive strategy in the concerned areas.

For unconcerned sectors, interveners keep the same strategy and continue their activity until further order.

Strategic retreat

Who can transmit a strategic retreat?



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

The Commanding Office is the only one who has the power to order a strategic retreat, but any Officer can make the proposition.

How to transmit a strategic retreat

On the operations radio waves UTAC-Q1, transmit the message containing the following information:

- > important nature of message;
- > the identity (Officer - the name required at OC);
- > sector or zone to evacuate;
- > type of retreat requested (strategic)
- > message must be done twice.

example:

- « 3-15 to PC1 »

- PC - « 10-01 »

- 3-15 to PC « We are 2 groups of 3 firefighter on the roof sector ... the fire is taking over.

Request for strategic retreat ».

- PC - « 10-04 for a strategic retreat ».

- « Attention... Attention... PC to all interveners of the entire roof sector... strategic retreat ».

Responsibility of OC

- > OC advises 911 central for the strategic retreat of the roof;
- > 911 central confirms reception of the message;
- > OC advises the staff of the frequency central and operation for the strategic retreat of the roof.

The OC and officers ensures that the staff caught the message.

The OC and officers determines a safe meeting point for all staff under his orders.

The OC, the officers and firefighters ensures to recuperate all tools, leaves the site and regroups in the sector planned to that effect.

1 Poste de commandement

The OC and officers ensures the exit of staff under his orders.

The OC, officers and firefighters ensures to lead the firefighter quickly to the designated meeting point and stay until further notice.

Priority retreat

Important: Officers and firefighter working in that sector who are not affected by the Code red, must stay at their position unless ordered by the commanding Officer.

Who can transmit a priority retreat



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

The priority retreat (Code red) can be requested by the commanding Officer or by an Officer or any other intervener firefighter who judges that the situation requires such retreat.

How to transmit a priority retreat « Code red »

On the Operations radio waves UTAC-Q1, transmit the message containing the following information:

- the urgent nature of the message;
- the identity (fireman or officer – his name);
- the sector or zone to evacuate;
- type of retreat requested (priority retreat);
- the message must be made twice.

Example of priority retreat:

- « Urgent... Urgent... sector 2 officer to all staff ... for sector 2 staff ... Code red » - « Urgent... Urgent... sector 2 officer to all staff ... for sector 2 staff ... Code red »

Interveners responsibility following the priority retreat announcement

All staff without exception must act immediately to the « Code red » order, which means leave quickly concerned buildings or identified zone « without delay », without consideration to the material. Leave on site until otherwise advised by the Commanding officer.

Commanding Officer

- Transmit « Code red » message twice with the portable radio, on the UTAC-Q1 waves specifying concerned sector(s);
- Advise all Officers of the Code red process by specifying the concerned sector(s);
- Instruct all drivers of every unit to make their siren work for 60 seconds without interruption;
- Advise the 911 central by mentioning the Code red on the Fire frequency by radio communications;
- Ensure to make a count of the staff in the concerned zone;
- The 911 central confirms the reception of the message;
- The OC advises the staff on the « Incendie Sutton » frequency of the priority retreat in the concerned zone.

Example:

- « Attention... Attention... this is the PC... priority retreat sector 2 ».
- « Attention... Attention... this is the PC... priority retreat sector 2 ».

Officer of sector

- Acknowledge receipt of the message;
- Gather all staff, determine a safe meeting point under his orders and leaves site as quickly as possible by leaving behind the unnecessary equipment for their protection and that could delay their evacuation;



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

- Coordinate the evacuation of teams under his responsibility to make sure it is done in a orderly and safely by considering the ongoing operations in other sectors;
- Goes to the determined meeting point by the Commanding officer or of the sector;
- A staff control must be done without delay by the Officers who must transmit a report (negative or positive) to the Commanding officer.
- Confirm to the Commanding Officer that the priority retreat (Code red) is completed.

Firefighter

- Leaves the sites under the order of his Officer;
- Brings back all equipment to ensure his protection during the retreat;
- Goes to the site determined by the Officer.

Note: All members who are not an Officer must immediately report to the PC table.

Once everyone gathered to the designated point, the Officer or Officers must ensure that all members of their unit are present.

Once this control is done, the sector Officer must inform the OC or the PC of the situation.

Team is complete Team one, two, tree... no one missing

When the count is done, the OC or PC must update workforce within the organization.

Note: If a verbal communication is possible between sector Officer(s), it should be favored to avoid overloading radio waves.

When the retreat is confirmed to be completed and succeeded, the OC informs the staff and the

911 Central on the frequency radio to dispel worries caused by the evacuation request.

Note: If, in the contrary, a firefighter is missing and there is a possibility that he is captive or unable to evacuate the premises by himself, the Commanding Officer must immediately announce the search and rescue operations (refer to the « Mayday » protocol).

Staff reintegration

Before reintegrating evacuated staff, the Commanding Officer must:

- Have the building structure evaluated. To proceed with this evaluation, a number of staff must be limited;
- establish the forbidden access perimeters;
- review the operation plan based on the evaluation of the building as to ensure the safety of the staff on site for the remainder of the intervention.

The commanding officer need to ensure that an appropriate security perimeter is established and reassess the overall situation.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Émis le : 23 novembre 2020

Mise à jour : 11 juin 2026

#9 - Pompier en détresse « Mayday » - Affectation équipe intervention rapide (RIT)

1.0 Objectif

Cette procédure est définie et mise en place dans le but d'établir des règles claires lors de l'affectation d'une équipe à la fonction d'équipe d'intervention rapide « RIT » sur les lieux d'une intervention.

2.0 Définitions

Affectation « RIT » niveau 1

Équipe d'intervention rapide de base constituée d'un minimum de 2 pompiers qui a comme mandat de se préparer à porter secours à un pompier en détresse. (règle 2 in/2 out).

Affectation « RIT » niveau 2 (APC)

Équipe d'intervention rapide complète constituée d'un minimum de 2 pompiers et de l'officier et qui a comme mandat de préparer le bâtiment, les équipements ainsi qu'un plan d'action prédéterminé dans le but de porter secours à un pompier en détresse.

Alimentation en air externe

Apria supplémentaire ou « Rit Pack » pouvant alimenter temporairement un pompier en bas niveau d'air.

Dénombrement

Action par laquelle l'officier commandant ou son adjoint effectue le décompte des intervenants présents sur les lieux d'un accident afin de déterminer si personne ne manque à l'appel.

Équipement « RIT »

Équipement de sauvetage placé en retrait sur une bâche. Ces équipements sont réservés exclusivement à l'équipe d'intervention rapide « RIT ».

Mayday

Terme utilisé afin de signaler une situation d'urgence et nécessitant l'intervention d'une équipe affectée à la fonction de « RIT » afin de porter assistance à un pompier en détresse.

Silence radio

Demande effectuée par l'officier commandant de respecter le silence total sur les ondes radio.

Dès sa transmission, aucune communication n'est permise à l'exception des communications entre l'officier commandant et le pompier en détresse.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Cette demande a pour but de libérer les ondes afin d'obtenir le maximum d'information du pompier en difficulté.

L'officier commandant tentera alors d'établir et de garder une communication avec le pompier en détresse et déploiera l'équipe affectée à la fonction de « RIT » si la situation l'exige.

Un silence radio est souvent et rapidement suivi par un transfert des communications « Opération » sur une autre fréquence radio et dans notre cas, il s'agira de la fréquence UTAC-Q5 ou VTAC-5.

Zone de danger immédiat pour la vie et la santé (DIVS)

Cette zone est considérée comme une zone à risque. Il s'agit d'une atmosphère qui pourrait causer des dommages irréversibles à la santé ou qui mettrait en danger la capacité d'un individu à évacuer de lui-même les lieux dangereux.

Le combat d'incendie de bâtiment par exemple, est considéré comme une zone de danger immédiat pour la vie et la santé (DIVS). Une zone de danger immédiat pour la vie et la santé comporte un ou des éléments suivants :

- Le pourcentage d'oxygène est en-dessus de 19% ;
- la limite inférieure d'explosivité (LIE est atteint - 10%) ;
- la toxicité du produit impliqué a dépassé le seuil d'exposition acceptable ;
- lors d'effondrement d'intervention en espace clos ou toute autre situation instable pouvant causer des blessures ou la mort.

Formation minimale

Tous les membres de l'équipe affecté à la fonction « RIT » devront avoir une formation minimale afin d'intervenir adéquatement, efficacement et de façon sécuritaire, soit l'ensemble des points suivants :

- Pompier 1 ;
- Formation 2 in/2 out ;
- Suivi de formation et d'entraînement divers « RIT » ;
- Formation auto-sauvetage ;
- formation premiers soins, un atout.

Identification et durée (affectation « RIT » niveau 1)

Les membres de l'unité affecté à la fonction « RIT » porteront temporairement dans l'attente de leur déploiement, une housse orange avec inscription « RIT » par-dessus leur cylindre d'Apria et ce, pour la durée de leur affectation « RIT ».

Cette équipe devra être constituée de pompiers en bonne santé physique à cause des efforts physiques qu'ils auront à déployer.

À moins d'être remplacé par une autre équipe à cette fonction, cette équipe affectée à la fonction de « RIT » sera démobilisée de cette fonction lorsqu'elle n'aura plus de pompier travaillant dans la zone des dangers immédiats. Pour la vie et la santé (DIVS), l'officier commandant est le seul à qui cette responsabilité lui incombe.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

3.0 Fonctionnement

Officier commandant

Lors d'un feu de bâtiment où les pompiers ont à travailler dans une zone (DIVS), l'officier commandant s'assurera d'avoir les effectifs nécessaires afin de pouvoir affecter une équipe à la fonction d'équipe d'intervention rapide « RIT ».

Cette équipe conservera cette tâche tout au long de l'intervention. Cependant, lors d'intervention de longue durée (+ de 2 heures), il pourrait y avoir un changement d'équipe affecté à cette fonction de « RIT ».

La nouvelle équipe affectée à cette fonction peut avoir été affectée à d'autres tâches auparavant, mais doit être en condition physique et mentale prête à intervenir. Elle devra s'assurer du transfert d'information et d'effectuer à nouveau sa propre analyse de la situation afin de connaître la situation et d'évaluer ses besoins (liste de vérification et commentaires de l'équipe).

Note : En fonction de son analyse de la situation et de son évaluation stratégique, l'officier commandant pourra, lors de circonstances exceptionnelles, utiliser l'équipe « RIT » afin d'accomplir des tâches associées aux opérations de secours et sauvetage.

Officier d'équipe « RIT » - L'APC

Dans le besoin, l'APC deviendra officier d'équipe « RIT ». Il devra valider avec l'OC ce qui suit :

- si le système de dénombrement a été mis en place et structuré ;
- si des risques particuliers ont été identifiés et considérés ;
- où sont les équipes à l'intérieur du bâtiment ;
- qu'elles sont les accès et issues possibles ;
- s'assurer des bandes de communications.

Équipe complète « RIT » en reconnaissance 360 avant intervention

- Révision des procédures et responsabilités de chacun des membres (Liste de vérification à l'Annexe C) ;
- Endossement et kit d'Apria « RIT » ;
- Localiser et identifier les différents accès et sorties du bâtiment (portes, fenêtres, à dégager ou faire dégager) ;
- Valider le positionnement des échelles portatives ;
- Valider l'éclairage optimale, fenêtre, porte, étage du feu en priorité ;
- Identifier le type de structure, le risque de propagation, d'effondrement ;
- Identifier les matières dangereuses sur les lieux à sécurisés.

Fonction de l'équipe « RIT » en attente

« RIT » près du PC - Écoute attentivement les communications « opérations » ; L'APO - Suit visuellement les équipes dans les différents secteurs : - Suit attentivement la progression de l'intervention ; - Établit un plan prédéterminé ;



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

- Contacte ou intervient avec l'équipe à l'intérieur, si nécessaire.

Pompier RIT #1 - Installe une bâche près de l'entrée principale. L'APO - 2 pompiers - Dispose sur la bâche, les équipements nécessaires. - Valide la liste des équipements nécessaires (voir liste annexe B).

Recherche et transport - S'assure du bon fonctionnement des équipements.

RIT Pack - Localise les différentes issues et accès possibles.

Pompier RIT #2, #3 - Installe ou font installer de l'éclairage - fenêtre, porte.

4 pompiers

RIT#2 - Déplacement de boyaux et sécurise l'équipe à l'intérieur prêt à intervenir.

RIT #3 - Transporte les outils supplémentaires, si nécessaire.

4.0 Lors d'un Mayday ou un sauvetage

Officier commandant

- Aviser le personnel sur les lieux d'un « Silence radio » pour un appel Mayday ;
- Acquérir le maximum d'information du pompier en détresse ;
- son nom pompier un tel...
- son # d'unité 1234
- l'endroit où il doit être ex. : secteur 1 - sous-sol, garage
- la situation de détresse ex. : effondrement, désorienté
- son besoin d'équipement ex. : échelle, air pack
- Assurer le transfert des communications « opérations sur une autre fréquence ;
- Affecter un chef ou un officier exclusivement à la gestion du sauvetage du pompier ;
- Commander le contrôle des accès au bâtiment (éviter les initiatives non-recommandées) ;
- Commander une vérification du secteur possible par une (1) équipe intérieure ;
- Procéder au dénombrement du personnel de chacun des secteurs ;
- Assurer le « monitoring » des différentes fréquences de communications ;
- Poursuivre la gestion des équipes au combat et réévaluation de la stratégie.
- Aviser la centrale qu'une procédure Mayday est en cours ;
- Demander de l'entraide ;
- Assurer d'avoir les paramédics sur place ;
- Assurer les tâches habituelles à la gestion de l'intervention ;
- Mettre fin au Mayday et le retour à la normale.

En tout temps, l'officier commandant pourra ordonner une non-intervention de sauvetage du pompier en détresse afin d'éviter des pertes humaines supplémentaires.

Chef ou officier libéré des opérations et affecté au sauvetage du pompier

- Établir et garder une communication avec le pompier en difficulté ;



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

- Guider le pompier en détresse (rester calme, économiser l'air, etc...) ;
- Établir un plan d'action ;
- Définir les équipements nécessaires ;
- Déployer l'équipe « RIT » pour le sauvetage du pompier ;
- Mettre en place 1 ou 2 équipes de renfort (entraide) ;
- Coordonner et contrôler les efforts de recherche et sauvetage ;

L'officier RIT et le pompier « RIT #1 » exécutent leurs tâches ensemble dans le secteur 5 du bâtiment pendant que les pompiers « RIT#2 et « RIT#3 » exécutent leurs tâches.

Pendant la recherche

Responsabilité

Officier RIT - Communication avec le pompier en détresse.

- Orientation du pompier en détresse.
- RIT Pack et rechercher.

Pompier « RIT #1 » - Recherche et RIT Pack.

- Transport des petits outils RIT Pack.

Pompier « RIT #2 » - Déplacement du boyau incendie et sécurité de l'équipe.

Pompier « RIT #3 » - Recherche et transport d'outils plus lourd, si nécessaire. - Près à intervenir - sécurité de l'équipe à l'intérieur.

Localisation connue - Déplacement direct vers le pompier en détresse avec ligne de vie.

Localisation inconnue - Suivre le boyau incendie de l'attaque initiale avec une ligne de vie. - Recherche prioritaire près des murs extérieurs et selon la gestion du PC. - Communication radio avec le pompier en détresse. - Écouter régulièrement l'avertisseur de détresse du pompier. - Être attentif aux objets et bruits.

- Utilise la caméra thermique.

Pompier en détresse localisé

Officier RIT

- Avise que la victime a été localisée et avise de son état.
- Détermine les besoins en équipements pour l'évacuation.
- Communique les besoins en équipements (si nécessaire).
- Avise de l'endroit de la sortie de la victime.
- Guide son équipe vers la sortie.

Avise l'OC que le sauvetage est complète.

Pompier de recherche « RIT#1 » ou « RIT #3 » qui découvre la victime

- Arrête l'avertisseur de détresse du pompier trouvé.
- Avise les membres que le pompier a été localisé.
- Guide les membres de l'équipe vers l'endroit où se trouve le pompier.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

- Positionne le harnais de l'appareil respiratoire du pompier trouvé en harnais d'évacuation.
- Procède à l'installation de l'alimentation en air externe « RIT Pack ».
- Fixe l'alimentation en air externe sur la victime.
- Participe à l'évacuation de la victime.

Pompier « RIT #2 » - porte-lance avec boyau incendie

- Amène la ligne de vie, boyau incendie jusqu'à la victime.
- Positionne sa ligne de vie entre le feu et la victime.
- Se prépare à guider son équipe avec la victime vers l'extérieur.
- Participe à l'évacuation de la victime.

Unité supplémentaire

Des unités supplémentaires peuvent être requises pour aider à l'évacuation de la victime ou pour relayer l'équipe « RIT » initiale et épuisées ou bas niveau d'air.

Bâtiment de grande hauteur (BGH)

Bâtiment grande dimension (BGD)

Pour les interventions dans ces genres de bâtiments, l'équipe affectée à la fonction « RIT » sera positionnée près ou au secteur ressource (2 étages sous le feu).

Dans certains cas, 3 équipes ou plus peuvent être affectées à la fonction « RIT » en tenant compte de la surface, des accès et des particularités du bâtiment.

Référence NFPA 1500



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

ANNEXE « A »

#9 Pompier en détresse - Description sommaire - O.S.S.T.

Règle du 2 in/2 out (NFPA 1500)

Au début d'une intervention, il peut être impossible d'atteindre la mise en place d'une équipe affectée à la fonction « RIT » avant de déployer des ressources à l'extinction.

À ce moment, la règle du 2 in/2 out peut-être appliquée.

Cette règle stipule que lors du début d'une intervention, 2 pompiers peuvent pénétrer à l'intérieur d'une zone de danger immédiat pour la vie et la santé (DIVS) dans le but de porter secours ou débiter une attaque de feu. Cependant, l'officier commandant doit s'assurer d'avoir 2 pompiers en attente à l'extérieur de la zone (DIVS). Ces 2 pompiers doivent être prêt à porter assistance en tout temps.

2 out :

Deux pompiers à l'extérieur dont 1 est dédié exclusivement à la sécurité des « 2 in ». Celui-ci doit être « Tarla ».

Prépare une lance de précaution.

Surveille les déplacements (suivi des pompiers à l'intérieur).

L'autre pompier du « 2 out » peut occuper une autre fonction telle qu'officier commandant ou opérateur de pompe à condition de ne pas mettre la sécurité des autres intervenants à risque.

La mise en place de cette façon de travailler « 2 in/2 out » sera appelé RIT niveau 1.

La règle 2 in/2 out permet aussi certaines conditions

Feu naissant : Feu pouvant s'éteindre avec un extincteur portatif avec ou sans Apria ou feu pouvant s'éteindre avec une lance de 1 3/4" sans Apria.

Dès que l'on utilise une lance de 1 3/4" et un Apria, ce n'est plus un feu naissant.

Sauvetage nécessaire : Personne en danger immédiat confirmé.

Sauvetage probable : Situation où l'on ne peut pas confirmer que tous les occupants ont évacués le bâtiment.

Exemple de sauvetage probable : de nuit : véhicule dans l'entrée et aucune personne à l'extérieur.

Affectation RIT niveau 2 : Dès l'augmentation des effectifs à l'intérieur de la zone DIVS (pas de nombre précis), une équipe de 3 ou 4 pompiers doit être affectés exclusivement à la fonction de « RIT ».

En résumé « 2 in/2 out »

Si une équipe arrive sur les lieux sans pouvoir respecter la règle « 2 in/2 out », celui-ci procède à l'analyse de la situation, prépare les lignes d'attaques et d'alimentation de l'autopompe et installe les échelles au toit.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Dès l'arrivée de la prochaine unité, on peut procéder à la reconnaissance et à l'attaque intérieure.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

ANNEXE « B »

#9 Pompier en détresse - Équipement « RIT »

Tous les équipements nécessaires au sauvetage d'un pompier en détresse devront être installés dans le 3-51.

Échelle pliante 3-62 - échelle grenier 10'

- Une bâche.
- Liste de vérification - procédure RIT.
- 1 sac d'alimentation en air comprenant bouteilles de minimum 30 minutes avec adaptateurs, parti faciale, manodétenteur, des coins de portes, une paire de pince et coupe-fil.
- Une échelle pliante de 10'.
- Une caméra thermique.
- Scie portative ou scie à chaîne.
- Hache tête plate.
- Outil Halligan.
- Un boyau 1 3/4" non-chargé avec housse orange.
- Housse orange « RIT » pour cylindre orange.





DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

ANNEXE « C »

#9 Pompier en détresse - Liste de vérification au commandement du sauvetage

Mayday et/ou sauvetage requis

Officier Commandant :

- ✓ Aviser le personnel sur les lieux d'un « Silence radio » pour un appel Mayday.
- ✓ Acquérir le maximum d'information du pompier en détresse, le rassurer.
- Son nom
- Son numéro d'unité
- L'endroit où il doit être
- La situation de détresse
- Ses besoins en équipement
- ✓ Assurer le transfert des communications « opération » sur une autre fréquence.
- ✓ Affecter un officier exclusivement à la gestion du sauvetage du pompier.
- ✓ Commander le contrôle des accès du secteur possible par une seule équipe – équipe intérieure.
- ✓ Procéder au dénombrement du personnel de chacun des secteurs.
- ✓ Assurer le monitoring des différentes fréquences.
- ✓ Poursuivre la gestion des équipes de combats et réévaluation de la stratégie.
- ✓ Aviser la centrale qu'une procédure Mayday est en cours.
- ✓ Demander de l'assistance supplémentaire.
- ✓ S'assurer d'avoir les paramédicaux sur place.
- ✓ Assumer les tâches habituelles à la gestion de l'intervention.
- ✓ Transmettre la fin du Mayday.

Sauvetage et retrait

Officier affecté au sauvetage du pompier

- ✓ Établir et garder une communication avec le pompier en difficulté.
- ✓ Guider le pompier en détresse (rester calme, économie d'air, etc...).
- ✓ Établir un plan d'action avec l'officier « RIT ».
- ✓ Définir avec l'officier « RIT » les équipements nécessaires au sauvetage.
- ✓ Déployer ou non l'équipe « RIT ».
- ✓ Mettre en place 1 ou 2 équipes de renfort.
- ✓ Coordonner et contrôler les efforts de recherche et sauvetage.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

ANNEXE « D »

#9 Pompier en détresse - Structure de commandement avant et lors d'un Mayday

Communication PC RIT Stratégie tactique

APC

Mayday Cap 1 Cap 2

Lt 1 Lt 2 Lt 3 Lt 4

Secteur 1 Secteur 2 Secteur 3 Secteur toit Unité Unité Unité Unité

Structure de commandement pour le sauvetage suite à un Mayday

Communication PC

Chef/Officier sauvetage RIT Stratégie tactique

APC

Cap 1 Mayday Cap 2

Lt 1 Lt 2 Lt 3 Lt 4

Secteur 1 Secteur 2 Secteur 3 Secteur toit Unité Unité Unité Unité



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Issued on: November 23, 2020

Update: June 11, 2026

#9 - Firefighter in distress “Mayday” - Assignment of rapid response team (RIT)

1.0 Objective

This procedure is defined and put in place to establish clear rules when assigning a team to the function of Rapid Response Team “RIT” at the scene of an intervention.

2.0 Definitions

« RIT » level 1 assignment

The basic rapid response team constituted of at least 2 firefighters for which mandate is to get prepared to bring rescue to a firefighter in distress. (2 in / 2 out rule).

« RIT » level 2 assignment (APC)

The complete rapid response team constituted of at least 2 firefighters and the Officer and for which mandate is to prepare the building, equipment as well as a predetermined action plan to rescue a firefighter in distress.

Supply of external air

Additional SCBA or « RIT Pack » equipped to temporarily supply a firefighter with low air level.

Enumeration

An action by which the Commanding Officer or his assistant enumerates interveners present on the site of an accident and to determine if anyone is missing.

« RIT » equipment

The rescue equipment is placed aside on a tarp. This equipment is exclusively reserved to the rapid response team « RIT ».

Mayday

Term used to signal an emergency situation needing the intervention of a team assigned to the « RIT » function in order to assist a firefighter in distress.

Silence radio

Commanding Officer requesting to respect complete silence on the radio waves.

Once transmitted, no communication is allowed except for communications between the Commanding Officer and the Firefighter in distress.

This request is to free the waves to obtain the maximum information from the firefighter in difficulty.

The Commanding Officer will try to establish and keep communication with the firefighter in distress and will deploy a team assigned to the « RIT » function if the situation requires.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

A radio silence is often and quickly followed by a transfer of « Operation » communications on another radio frequency and in our case, it will be the UTAC-Q5 or VTAC-5 frequency.

Immediate danger zone for life and health (DIVS)

This zone is considered as a zone at risk. This is a case of an atmosphere that could cause irreversible damage to health or that could endanger the capacity of an individual to evacuate the dangerous premises by themselves.

The fire of a building for example, is considered a zone of immediate danger for life and health (DIVS). A zone of immediate danger for life and health includes the following elements:

- > The percentage of oxygen below 19%;
- > lower explosive limit (LIE is met - 10%);
- > product toxicity involved exceeded the acceptable explosive threshold;
- > during intervention collapsing in confined space or any other unstable situation that could cause injuries or death.

Minimal training

All team members assigned to the « RIT » function must have a minimum training to intervene properly, efficiently and safely, according to the following points:

- > Firefighter 1;
- > 2 in/2 out course;
- > « RIT » follow-up course and various training;
- > auto-rescue course;
- > First aid course, an asset.

Identification and duration (« RIT » assignment level 1)

Members of the unit assigned to the « RIT » will temporarily wear an orange cover with « RIT » inscription over their SCBA cylinder pending their deployment, and this for the duration of « RIT » assignment.

This team will consist of firefighters in good physical health because of the need to deploy physical efforts.

Unless replaced by another team at this function, the assigned « RIT » team will be demobilized of this function when no more firefighters are working in the immediate danger zones. For life and safety (DIVS), the Commanding Officer is the only one with this responsibility.

3.0 Operation

Commanding Officer

During a building fire where firefighters must work in a zone (DIVS), the Commanding Officer will ensure having the necessary workforce to assign a team to the function of « RIT » rapid response team.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

This team will keep this task all along the intervention. However, during a long lasting intervention (over 2 hours), there could be team changes assigned to the « RIT » function.

The new team assigned to this function can be assigned other tasks before, but must be in a physical and mental health ready to intervene. They must ensure the transfer of information and make its own analysis of the situation to be aware of the situation and evaluate the needs (verification list and team comments).

Note: Depending on his analysis of the situation and strategic evaluation, the Commanding Officer may, in exceptional circumstances, use the "RIT" team to accomplish tasks associated with help and rescue operations.

« RIT » Team Officer - APC

In need, the APC will become « RIT » officer team. He must validate the following with the OC:

- If the enumeration system is in place and structured;
- if particular risks have been identified and considered;
- where the teams are inside the building;
- what are the possible access and exits;
- Ensure communication waves.

« RIT » complete team in 360 recognitions before intervention

- Revision of procedures and responsibilities of each member (Verification list in Annex C);
- « RIT » endorsement and SCBA kit;
- Locate and identify different building access and exits (doors, windows to clear of have cleared);
- Validate position of portable ladders;
- Validate optimal lighting, window, door, floor of fire in priority;
- Identify type of structure, propagation risk, collapsing;
- Identify dangerous materials on the site to be secured.

Pending « RIT » team function

« RIT » near PC - Listen to « operation » communications carefully; APO - Visually follow teams in different sectors; - Carefully follow the progression of the intervention; - Establish a pre-determined plan;

- Contact or intervene with the team inside, if necessary.

RIT #1 firefighter - Install a tarp near main entrance.

APO - 2 firefighters - Dispose on the tarp, necessary equipment. - Valid the list of necessary equipment (See list on Annex B). Search and transport - Ensure equipment is in good operational condition. RIT Pack - Locate different possible exits and access.

RIT #2, #3 firefighters - Install or have installed lighting - window, door.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

4 firefighters

RIT #2 - Move hoses and secure team inside ready to intervene. RIT #3 - Transport additional tools, if necessary.

4.0 During a Mayday or a rescue

Commanding Officer

- > Advise staff on site of a « Silence radio » for a Mayday call;
- > Get maximum information of firefighter in distress;
- > his name firefighter such and such...
- > his unit # 1234
- > location where he might be ex.: sector 1 - basement, garage
- > the situation of distress ex.: collapse, disoriented
- > his need in equipment ex.: ladder, air pack
- > Ensure transfer of « operation » communications on another frequency;
- > Assign a chief or an officer exclusive to the management of the firefighter's rescue;
- > Order access control to the building (avoid non-recommended initiatives);
- > Order a verification of possible sector by one (1) team inside;
- > Proceed with the staff enumeration of each sector;
- > Ensure the « monitoring » of different communication frequencies;
- > Continue the management of combat team and re-evaluate the strategy.
- > Advise the central of the ongoing Mayday procedure;
- > Ask for mutual aid;
- > Make sure to have paramedics on site;
- > Ensure usual tasks to the intervention management;
- > Terminate Mayday and return to normal.

At all times, the Commanding Officer can order a non-intervention rescue for the firefighter in distress to avoid additional human loss.

Chief or officer released from operations and assigned to the rescue of the firefighter

- > Establish and keep communications with firefighter in difficulty;
- > Guide distressed firefighter (stay calm, save air, etc...);
- > Establish an action plan;
- > Specify necessary equipment;
- > Deploy « RIT » team for the firefighter rescue;
- > Put in place 1 or 2 reinforcement teams (mutual aid);
- > Coordinate and control search and rescue efforts;

RIT Officer and « RIT #1 » firefighter executes their tasks together in sector 5 of the building while firefighters « RIT#2 et « RIT#3 » execute their tasks.

During the search



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Responsibility

RIT Officer - Communication with distressed firefighter.

- Orientation of distressed firefighter.
- RIT Pack and search.

« RIT #1 » firefighter - Search and RIT Pack.

- Transport RIT Pack small tools.

« RIT #2 » firefighter - Move fire hose and team security.

« RIT #3 » firefighter - Search and transport heavier tools, if necessary.

- Ready to intervene - team safety inside.

Known location - Moving directly towards the distressed firefighter with line of life.

Unknown location - Follow attack fire hose with a line of life.

- Priority search near exterior walls and following the PC management. - Radio communication with distressed firefighter.
- Listen regularly for the distress alarm.
- Pay attention to objects and noises.
- Use thermal camera.

Located firefighter in distress

RIT Officer

- Notify that the victim was located and his condition.
- Determine equipment needs for the evacuation.
- Communicate equipment needs (if necessary).
- Notify of the exit location of the victim.
- Guide the team towards the exit.
- Notify OC that the rescue is completed.

Research firefighter « RIT#1 » or « RIT #3 » that finds the victim

- Stop the distress alarm of the firefighter found.
- Notify members that the firefighter has been located.
- Guide team members towards the location of the victim.
- Position breathing apparatus harness of the found firefighter into an evacuation harness.
- Proceed to installation of external air supply « RIT Pack ».
- Set the external air supply on the victim.
- Participate to the victim's evacuation.

« RIT #2 » firefighter - carries fire hose

- Brings lifeline, fire hose up to the victim.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

- Positions lifeline between the fire and the victim.
- Prepares to lead his team with the victim towards outside.
- Participates in the victim's evacuation.

Additional unit

Additional units may be required to help evacuate the victim or to relay « RIT » initial and exhausted team or at low air level.

Building of large height (BGH)

Building of large dimension (BGD)

For interventions in this type of building, the team assigned to the « RIT » function will be positioned near or at resource sector (2 storeys beneath the fire).

In certain cases, 3 teams or more may be assigned to the « RIT » function by considering the area, access and building particularities.

Référence NFPA 1500



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

ANNEX « A »

#9 - Firefighter in distress - Summary description - O.S.S.T.

2 in/2 out rule (NFPA 1500)

At the beginning of the intervention, it may not be possible to set-up a team assigned to the "RIT" before deploying extinguishing resources.

At that moment, the 2 in/2 out rule may be applied.

This rule stipulates that at the beginning of an intervention, 2 firefighters may enter inside a zone of immediate danger for life and health (DIVS) to rescue or start a fire attack. Therefore, the Commanding Officer must ensure to have 2 firefighters in standby outside the zone (DIVS). These 2 firefighters must be ready to bring assistance at all times.

2 out:

Two firefighters outside, which 1 is exclusively dedicated to the safety of « 2 in », must be a « Gofer ». Prepare a fire hose with precaution.

Monitor motions (follow-up of firefighters inside).

The other « 2 out » firefighter may occupy another function such as Commanding Officer or pump operator provided he does not jeopardise the safety of other interveners.

The implementation of this way of working « 2 in/2 out » will be called RIT level 1.

The 2 in/2 out rule also allows certain conditions

Incipient fire: Fire that can be extinguished with a portable extinguisher with or without SCBA or with a 1 3/4" hose without SCBA.

Once you use a 1 3/4" hose and a SCBA, it is no more an incipient fire.

Necessary rescue: Person confirmed in immediate danger.

Possible rescue: Situation where we cannot confirm that all occupants have evacuated the building.

Example of possible rescue:

Night: vehicle in driveway and no one outside.

RIT level 2 assignment: Once staff increases inside the DIVS zone (no specific number), a team of

3 or 4 firefighters must be used exclusively for the "RIT" function.

« 2 in/2 out » summary

If a team arrives on site unable to respect the « 2 in/2 out » rule, it analyses the situation, prepares the attack and feeding lines of the auto-pump and installs ladders to the roof.

Once the next team has arrived, you can proceed with the recognition and inside attack.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

ANNEX « B »

#9 - Firefighter in distress - « RIT » equipment

All necessary rescue equipment for a distressed firefighter must be installed in the 3-51. Folding ladder 3-62 -10' attic ladder.

- A tarp.
- Verification list - RIT procedure.
- 1 air supply bag including bottles of minimum 30 minutes with adaptors, facial part, pressure regulator, door corners, pliers and wire cutter.
- One 10' folding ladder.
- One thermal camera.
- Portable saw or chain saw.
- Flat head axe.
- Halligan tools.
- One uncharged 1 3/4" hose with orange cover.
- Orange « RIT » cover with orange cylinder.





DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

ANNEX « C »

#9 - Firefighter in distress - Verification list to the rescue order

Required Mayday and/or rescue

Commanding Officer:

- ✓ Advise staff on site of a « Silence radio » for a Mayday call.
- ✓ Get the maximum information from distressed firefighter, reassure him.
 - His name
 - His unit number
 - Location where he might be
 - Distress situation
 - His equipment needs
- ✓ Ensure transfer of « operation » communications on another frequency.
- ✓ Assign a firefighter exclusively to the rescue operation of the firefighter.
- ✓ Order the access control to possible sector by one team – team inside.
- ✓ Proceed with staff enumeration of each sector.
- ✓ Ensure monitoring of different frequencies.
- ✓ Continue management of combat teams and re-evaluate the strategy.
- ✓ Advise the central of the ongoing Mayday procedure.
- ✓ Ask for additional assistance.
- ✓ Make sure to have paramedics on site.
- ✓ Assume usual tasks to the intervention management.
- ✓ Transmit the end of the Mayday.

Rescue and retreat

Officer assigned to the rescue of the firefighter

- ✓ Establish and keep communication with the firefighter in difficulty.
- ✓ Guide distressed firefighter (stay calm, save air, etc...).
- ✓ Establish an action plan with « RIT » officer.
- ✓ Determine with « RIT » officer the necessary equipment for the rescue.
- ✓ Deploy or not « RIT » team.
- ✓ Implement 1 or 2 teams to reinforcement.
- ✓ Coordinate and control search and rescue efforts.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

ANNEX « D »

#9 - Firefighter in distress - Commandment structure before and during a

Mayday

Communication PC RIT Tactical strategy

APC

Mayday Cap 1 Cap 2

Lt 1 Lt 2 Lt 3 Lt 4

Sector 1 Sector 2 Sector 3 Roof sector Unit Unit Unit Unit

Commandment structure for the rescue following a Mayday

Communication PC

Chief/Officer rescue RIT Tactical strategy

APC

Cap 1 Mayday Cap 2

Lt 1 Lt 2 Lt 3 Lt 4

Sector 1 Sector 2 Sector 3 Roof sector Unit Unit Unit Unit



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Émis le : 23 novembre 2020

Mise à jour : 11 juin 2026

#10 – Lumières stroboscopiques rouge et orange

1.0 Introduction

Directive servant à encadrer l'utilisation des feux stroboscopiques rouge pour le service incendie de Sutton.

2.0 Objectif

Éliminer les risques d'accident tout en améliorant les conditions de sécurité du personnel. Préciser les endroits où doit être installé ce genre de dispositif.

3.0 Champ d'application

Cette directive s'applique au service incendie de Sutton dans le cadre des opérations d'urgence.

4.0 Obligation légale

Loi sur la Santé et la sécurité au travail.

5.0 Rôle et responsabilités

- Prendre connaissance de la teneur du document ;
- S'assurer de la responsabilité et du bon fonctionnement de l'équipement.

6.0 Règles générales

La décision d'installer ces clignotants revient à tous. Une fois que les clignotants sont en fonction, le PC doit être informé du lieu où se trouve le danger et la nature du danger.

L'utilisation des lampes stroboscopiques rouge et orange

Définition des couleurs et de leur utilité

Clignotant rouge :

- Sert à indiquer aux intervenants la présence d'un danger.
- Risque de chute due à un trou dans le plancher ou d'un toit.

Lorsque possible, l'installation du périmètre d'exclusion autour de la zone à risque est souhaitable.

Cependant, le simple fait de positionner un clignotant au sol près du trou, est généralement suffisant pour aviser les intervenants d'un danger.

Un fil électrique à haute ou basse tension est considéré comme un danger.

Clignotant orange :

- Doit être utilisé pour informer les intervenants du positionnement des issues sécuritaires lors d'une intervention d'urgence.

À la fin de l'intervention



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Le retrait de ces lampes clignotantes doit avoir lieu une fois l'intervention terminée. Le PC doit être informé que les clignotants sont retirés et doit informer son personnel. Au moment du retrait des clignotants, des périmètres d'exclusion doivent être installés autour des dangers identifiés.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Issued on: November 23, 2020

Update: June 11, 2026

#10 - Red and orange strobe lights

1.0 Introduction

Guideline used to help manage the use of red strobe lights for the Sutton Fire Department.

2.0 Objective

Eliminate risks of accidents by improving the safety conditions of the staff. Specify the areas where this kind of device must be installed.

3.0 Scope

This guideline applies to the Sutton Fire Department in the management of emergency operations.

4.0 Legal obligation

Health and Safety Act.

5.0 Role and responsibility

- Become familiar with the content of the document;
- Ensure the responsibility and good functioning of the equipment.

6.0 General regulations

The decision to install strobes returns to all. Once the strobes are in function, the PC must be informed where the danger is located and its nature.

The use of red and orange stroboscopic lights

Definition of colors and their purpose

Red strobe:

- Used to indicate to interveners the presence of danger.
- Risk of falling due to a hole in the floor or roof.

When possible, installation of the exclusion perimeter around the zone at risk is advisable.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Émis le : 23 novembre 2020

Mise à jour : 11 juin 2026

#11 – Système de dénombrement

1.0 Introduction

Lors d'une intervention, la situation peut évoluer rapidement et peut s'aggraver au point de menacer la vie, la santé et la sécurité du personnel en service.

Pour assurer la sécurité du personnel et connaître en tout temps leur nombre et leur emplacement sur les lieux d'une intervention, un système de dénombrement doit être mis en place et doit être respecté par tous.

2.0 Objectif

La présente directive décrit le système de dénombrement sur une intervention et son fonctionnement.

3.0 Champ d'application

Cette directive s'applique à tout le(s) service(s) participant(s) (interne et externe).

4.0 Obligation légale

Conformément à la Loi sur la sécurité incendie et la Loi sur la santé et la sécurité au travail.

5.0 Rôle et responsabilités

- Prendre connaissance de la teneur du document et l'entériner ;
- Utiliser le système de classement décrit dans cette directive ;

La plaquette d'identification des officiers cadres est blanche, celle du capitaine et des lieutenants sont rouge et celle des pompiers est jaune.

Les plaquettes d'identification sont situées à l'intérieur du casque de protection de chaque pompier. Les intervenants sont responsables d'apposer leur plaquette sur le passeport situé dans chaque camion.

6.0 Identification

L'identification des responsables devra aussi être sans équivoque. Dans cette optique, le responsable du poste de commandement portera un dossard identifié « PC ».

Pour ce qui est des différents chefs, ceux-ci porteront un dossard affichant leurs tâches.
Exemple : O.S.S.T., Alimentation en eau.

Pendant l'intervention, lorsque l'officier et son équipe ont besoin d'être relevé, ceux-ci attendent l'arrivée de la relève et effectueront le transfert de commandement du secteur en effectuant un compte rendu de la situation.

L'officier doit par la suite, se présenter au PC et vérifier avec l'officier responsable du PC et s'assurer que son personnel est bien identifié au REHAB (passeport).



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Tout au long d'une intervention, l'équipe de travail demeure ensemble, sauf sur avis contraire du PC.

De même, lors d'entraide, il serait préférable de laisser le groupe ensemble afin de maximiser et faciliter le travail.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Issued on: November 23, 2020

Update: June 11, 2026

#11 - Enumeration system

1. Introduction

During an intervention, the situation can evolve quickly and can worsen to threaten life, health and security of the staff in service.

To ensure security of the staff and know at all times their number and location on the site of an intervention, an accountability system must be implemented and must be respected by everyone.

2. Objective

This guideline describes the accountability system on an intervention and its operation.

3. Scope

This guideline applies to all service participant(s) (internal or external).

4. Legal obligations

According to the Fire and Safety Act and the Health and Safety Act.

5. Role and responsibilities

Director or his representatives

- Read and is aware of the content of the document and ratify;
- Use the filing system described in the instructions;

The identification of those responsible must also be unequivocal. With this in mind, the Command Post Authority will wear an identified "CP" bib.

As for the various leaders, they will wear bibs displaying their tasks.

Example: O.S.S.T., Water supply.

6.0 Identification

The identification of managers must be clear. In this optic, the manager of the command post will wear a vest identified with « PC ».

As for the Chief of operations, another vest will be worn.

Example: O.S.S.T., Water supply.

During the intervention, the Officer and his team need to be relieved. They wait for the arrival of the next relief team and will make the commanding transfer by giving a summary of the situation.

The Officer must after present himself to the PC and verify with the Officer responsible of the PC making sure that his staff is well identified at the REHAB (passport).

Throughout the intervention, the work team stays together except if noticed otherwise by the PC.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Likewise, during mutual aid, it would be preferable to leave the group together to maximize and facilitate the work.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Émis le : 23 novembre 2020

Mise à jour : 11 juin 2026

#12 – Conduite de véhicule d’urgence – département incendie

1. Introduction

Les pompiers sont appelés à conduire en situation d’urgence. Ils doivent connaître et mettre en application certaines règles de sécurité inhérente à la conduite de véhicule d’urgence.

2. Objectif

Éliminer les risques d’accident tout en améliorant les conditions de véhicules de notre personnel et adopter de nouveaux comportements en fonction de la conduite de véhicule d’Urgence.

3. Champ d’application

Cette directive s’applique à tout le service incendie.

4. Obligation légale

Cette directive est conforme au Code de la sécurité routière du Québec.

5. Rôle et responsabilité

- Prendre connaissance de la teneur du document et l’entériner ;

6. Règle générale

Code de la sécurité routière du Québec art. 327.

Toute vitesse ou toute action susceptible de mettre en péril la vie ou la sécurité des personnes ou de la propriété est prohibé.

L’article 378 exempte les véhicules d’urgence de respecter la signalisation routière sur certains appels d’urgence. Il permet aux conducteurs ce qui suit :

Le conducteur d’un véhicule d’urgence ne doit actionner les feux clignotants ou pivotants ou les avertisseurs sonores ou un dispositif de changement des signaux de circulation visés à l’article

255 dont est muni son véhicule que dans l’exercice de ses fonctions et si les circonstances l’exigent.

Il n’est pas tenu de respecter les dispositions de l’article 210 du premier alinéa de l’article 326.1 et des articles 328, 342, 346, 347, 359, 360, 364, 365, 367, 368, 371, 381, 384 et 386.

Obligation de conduire

Tous les pompiers engagés dans le service incendie peuvent être appelés à conduire un véhicule du service incendie pour une intervention ou pour tout autre sortie telle que faire le plein d’essence, la formation, le changement de caserne, etc...



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

En tout temps, un pompier ou un officier ne peut conduire un véhicule avec les facultés affaiblies (alcool, drogues, médicaments...)

Sortie de véhicule

Le guide des opérations définit le code de conduite lors d'appel.

Code A (avec sirène ou sans sirène et feu clignotant) & Code B (sans sirène et sans feu clignotant).

La norme NFPA 1500 stipule à l'article 42.3 que le conducteur est légalement responsable de sa conduite et de la manœuvre de son véhicule en tout temps et ce, peu importe les conditions.

Appel prioritaire

Dès qu'un pompier est assigné à la conduite d'un véhicule, il doit s'assurer de l'ajustement de son siège, du volant et des miroirs pour lui permettre une bonne vision pour avoir une conduite sécuritaire. Tout au long de sa conduite, il doit s'assurer de maintenir cette bonne vision. De plus, il doit adapter sa conduite aux conditions routières et météorologiques.

Un conducteur ne peut conduire son véhicule avant que toutes les personnes à bord soient assises et maintenues en place par des ceintures de sécurité. Il doit s'assurer que les lumières du véhicule sont allumées en tout temps (jour et nuit).

Lorsque le conducteur est confronté à un feu rouge ou un arrêt obligatoire, il doit s'assurer de faire son temps d'arrêt et s'assurer que les véhicules sont en position arrêt dans les voies transversales avant de s'engager dans l'intersection.

Manœuvre de recul

Pour toute manœuvre de recul avec les véhicules, le conducteur désigné doit désigner un pompier afin de guider le conducteur dans sa manœuvre de recul.

Il doit s'assurer que l'éclairage est adéquat à l'intérieur et à l'extérieur de la caserne.

Le conducteur doit laisser à son aide le temps de se positionner.

La personne doit être visible par le conducteur.

Il doit actionner les gyrophares du véhicule, abaisser sa vitre pour entendre les directives ou toutes urgences.

Conduite à risque

Lors des sorties, si une situation comporte un risque, le conducteur doit toujours demander l'assistance de ces confrères pour le guider.

Véhicule personnel

Étant donné que les pompiers se rendent à la caserne ou sur les lieux de l'intervention avec leur véhicule personnel lors des appels, ils se doivent de respecter le Code de la sécurité routière en tout temps.

Cellulaire



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Il est aussi entendu que l'utilisation du cellulaire est défendue en tout temps lors de la conduite de véhicule incendie.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Issued on: November 23, 2020

Update: June 11, 2026

#12 - Driving an emergency vehicle - Fire department

1. Introduction

Firefighters are called upon to drive in emergency situations. They must know and apply certain security rules inherent to driving an emergency vehicle.

2. Objective

Eliminate risks of accident while improving vehicle conditions of our staff and adopt new behaviors based on the driving of emergency vehicles.

3. Scope

This instruction applies to all the fire service.

4. Legal obligation

This instruction complies with the Quebec Highway Safety Code.

5. Role and responsibility

- > Read and be aware of the document and ratify;

6. General rule

Quebec Highway Safety Code art. 327.

Is prohibited, any excess of speed or any action that can endanger human life, safety or property.

Article 378 exempts emergency vehicles from complying with road signage on certain emergency calls. It allows drivers the following:

The driver of an emergency vehicle shall not operate the flashing or rotating lights, the sound producing device or the traffic-light changing device referred to in section 255 with which his vehicle is equipped except in the performance of his duties and if required by the circumstances.

In such a case, the driver is not bound to comply with the provisions of section 310, the first paragraph of section 326.1, or of sections 328, 342, 346, 347, 359, 360, 364, 365, 367, 368, 371,

381 to 384 and 386.

Driving obligation

Every hired firefighter may be asked to drive a vehicle of the fire department for an intervention or any other outing such as fueling, training, changing of fire halls.

At all times, a firefighter or an officer cannot drive a vehicle while impaired (alcohol, drogues, medications...)

Vehicle outing



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

The Operations Guide specifies the driving code during a call.

Code A (with siren and flashers) & Code B (without siren and without flashers).

The NFPA 1500 standard stipulates at article 42.3 that the driver is legally responsible of his driving and maneuvers of his vehicle at all times and this, no matter the conditions.

Priority call

Once a firefighter has the assigned to drive a vehicle, he must ensure to adjust his seat, the steering wheel and mirrors for him to allow a good vision and a safe driving. Throughout his driving, he must ensure to maintain this good vision. Furthermore, he must adapt his driving to road and weather conditions.

A driver cannot drive his vehicle before everybody on board is sitting down and maintained in place with safety belts. He must ensure that the headlights are on at all times (day and night).

When the driver faces with a red light or a mandatory stop, he must make sure to do his stop and that all vehicles are in stop position in cross roads before engaging in the intersection.

Back-up maneuver

For all back-up maneuvers with vehicles, the designated driver must designate a firefighter to guide the driver in his back-up maneuver.

He must ensure the lighting is adequate inside and outside the fire hall.

The driver must give time to his helper to position.

The person must be visible by the driver.

He must activate the strobes of the vehicle, lower his window to hear the instructions or any emergency.

Risk driving

When going out, if a situation consists of a risk, the driver must always ask the assistance of the colleagues to guide him.

Personal vehicle

Since firefighters go to the fire hall or on the site of an intervention with their personal vehicle during a call, they must respect the Highway Safety Code at all times.

Cellular phone

It is also understood that the use of a cellular phone while driving a fire vehicle is prohibited at all times.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Émis le : 23 novembre 2020

Mise à jour : 11 juin 2026

#13 – Évaluation des risques d’effondrement

1. Introduction

L’intention est de standardiser et d’encadrer une démarche d’évaluation des risques d’effondrement de structure sur les lieux d’intervention.

Ce D.O.S. doit être accessible et appliqué au service incendie de Sutton dans un souci d’améliorer la santé et la sécurité au travail des intervenants.

2. Objectif

La présente ligne directrice a pour but d’éviter tout accident en lien avec un effondrement de structure lors d’une intervention (peu importe le type de construction).

3. Champ d’application

Cette directive s’applique à tout le personnel des opérations.

Il est possible que les premières minutes d’une intervention soient dirigées par les premiers officiers arrivés sur les lieux.

Il est donc primordial que les officiers et pompiers appliquent le présent D.O.S.

4. Obligation légale

Cette directive est conforme à la Loi sur la sécurité incendie et la Loi sur la Santé et sécurité au travail.

5. Rôle et responsabilité

Officier commandant

- Évalue la situation de façon générale ;
- Identifie le type de structure ;
- Détermine son degré de résistance au feu ;
- Avise le personnel de tout danger identifié et informations pertinentes ;
- Voit au respect des directives ;
- Réévalue à intervalles régulières la situation en considérant tous les facteurs et les signes dont il dispose y compris le temps écoulé.

Officier Santé et sécurité au travail

Il assiste et conseil l’officier commandant sur les mesures à prendre pour assurer la sécurité du personnel sur les lieux de l’événement.

Il intervient immédiatement auprès du personnel exposé à un danger.

Il informe les responsables des secteurs de tout risque relevant de la Santé et sécurité au travail.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Il relève les conditions dangereuses et en informe régulièrement l'officier commandant et lui spécifie la condition dangereuse et correctif à adopter.

Il établit les différents périmètres de sécurité et en informe l'officier commandant et des officiers de secteurs.

Officier de secteur

L'officier de secteur doit transmettre périodiquement à l'officier commandant l'évolution de la situation dans le secteur où il a la responsabilité de voir à atteindre les objectifs fixés par l'officier commandant par des tactiques qu'il a déterminées.

Il communiquera les tâches accomplies, les difficultés éprouvées, les résultats obtenus, l'évolution de la situation, l'état de la structure du bâtiment et tout autre information pertinente à l'évolution de l'événement et aux dangers.

Important, il veille à la sécurité du personnel de son secteur

Officier

- Informe son personnel de tout danger identifié et de toute information pertinente ;
- Évalue régulièrement son lieu de travail ;
- Exécute les ordres de l'officier commandant ;
- S'assure que son personnel respecte les directives ;
- Demeure en place et ne quitte jamais son équipe ;
- Signale toute situation dangereuse.

Pompier

- Analyse son lieu de travail ;
- Exécute les ordres de l'officier ;
- Respecte les directives ;
- Signale à son lieutenant toute situation dangereuse.

6. Règle générale

Afin d'assurer une intervention efficace et sécuritaire en présence d'une structure présentant des risques d'effondrement, causé par l'incendie, la présence de charge importante telles un arbre ou un véhicule ou encore une quantité importante de neige sur le toit, vous devez suivre la procédure suivante :

Zone d'opération

À l'approche, avant de procéder à l'intérieur ou sur le toit et tout au long de l'intervention impliquant un bâtiment, vous devez rester attentif et observer la présence et considérer les éléments suivants :

- Observation de l'état général du bâtiment (habité, vacant, dangereux, à risque particulier, en construction).
- Localisation et la propagation de l'incendie ;
- Éléments de structure exposés au feu ;



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

- Fente ou ouverture dans les structures et parements des murs, planchers, plafonds, toit ;
- Inclinaison des murs ;
- Éléments de structure déformée ;
- Craquement inhabituel.

Si vous êtes en présence d'un ou plusieurs de ces éléments et que vous jugez qu'il y a un risque imminent pour la santé et la sécurité, vous devez donner un retrait prioritaire « Code Rouge » sans délai tel que décrit dans la procédure du retrait prioritaire.

Pour toute situation où la santé et la sécurité du personnel ne sont pas compromises, aviser l'officier.

Dans le cas d'une stratégie défensive, les intervenants devront respecter une distance de 150% de la hauteur du bâtiment.

Un périmètre de sécurité devra être mis en place et l'officier commandant devra en être informé.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Issued on: November 23, 2020

Update: June 11, 2026

#13 - Evaluation of risks of collapse

1. Introduction

The intention is to standardize an evaluation approach for structure collapsing risks on the site of an intervention.

This D.O.S. must be accessible and applied to the Sutton Fire Department in an effort to improve health and safety of interveners.

2. Objective

This guideline is intended to prevent any accident related to structure collapsing during an intervention (no matter the type of construction).

3. Scope

This guideline applies to all operations staff.

It is possible that the first minutes of an intervention be directed by the first Officers arrived on site.

It is therefore essential that the Officers and firefighters apply this D.O.S.

4. Legal obligation

This guideline conforms to the Fire Safety Act and the Health and Safety Act.

5. Role and responsibility

Commanding Officer

- Evaluate the situation in a general way;
- Identify the type of structure;
- Determine the degree of fire resistance;
- Advise the staff of any danger identified and relevant information;
- Sees that guidelines are respected;
- Re-evaluate in regular intervals the situation considering all factors and signs that he disposes of including time elapsed.

Health and Safety Officer

Assists and gives advice to the Commanding Officer on measures to take to ensure staff safety on the site of an event.

Intervenes immediately before the staff exposed to danger.

Informs the managers of any risks of sectors falling within the Health and Safety.

He identifies hazardous conditions and regularly informs the Commanding Officer and specifies the hazardous condition and corrections to adopt.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

He establishes different safety parameters and informs the Commanding Officer and Officers of sectors.

Sector Officer

The Sector Officer must periodically transmit to the Commanding Officer the evolution of the situation where he has the responsibility to meet the objectives set by the Commanding Officer by tactics that he determined.

He will communicate accomplished tasks, experienced difficulties, obtained results, the evolution of the situation, the state of the building structure and any other information pertaining to the evolution of the event and hazards.

Important, he ensures staff safety of his sector

Officer

- Informs his staff of any identified danger and any relevant information;
- Regularly evaluates his work site;
- Executes orders from the Commanding Officer;
- Ensures that his staff respects the guidelines;
- Remains on site and never leaves his team;
- Report to his lieutenant hazardous situations.

Firefighter

- Analyses his workplace;
- Executes orders from the Officer;
- Respects guidelines;
- Reports to his lieutenant any hazardous situation.

6. General rule

To ensure an efficient and safe intervention in the presence of a structure presenting collapsing risks, caused by the fire, the presence of important load such as a tree or a vehicle or even an important quantity of snow on the roof, you must follow the following procedure:

Operation zone

In approach, before proceeding inside or on the roof and all along the intervention involving a building, you must stay alert, observe the presence and consider the following elements:

- Observation of the building's general state (habited, vacant, dangerous, with particular risks, in construction).
- Location and propagation of the fire;
- Structure elements exposed to fire;
- Crack or opening in the structure and wall siding, floors, ceilings, roof;
- Wall inclination;
- Distorted elements of the structure;



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

➤ Unusual creak.

If you are in the presence of one or several of these elements and judge that there is an eminent risk for health and safety, you must give a priority retreat « Code Red » without delay as described in the priority retreat procedure.

For any situation where the health and safety of the staff is not compromised, advise the Officer.

In the case of a defensive strategy, interveners must respect a distance of 150% from the height of the building.

A safety perimeter must be established and the Commanding Officer must be informed.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Émis le : 23 novembre 2020

Mise à jour : 11 juin 2026

#14 - Transfert d'information aux intervenants

1. Introduction

L'intention est de standardiser une démarche de transfert d'information aux intervenants afin de la rendre accessible et la mettre en application dans chaque service incendie et tout cela tant dans un souci d'améliorer nos performances opérationnelles que pour la santé et la sécurité au travail des intervenants.

2. Objectif

La présente ligne directive a pour but de décrire les différents éléments, les responsabilités et les procédures à suivre lors de la transmission des informations de l'officier commandant aux équipes de travail sur les lieux d'une intervention.

3. Champ d'application

Cette directive s'applique à tout le personnel des opérations. Il est possible que les premières minutes d'intervention soient dirigées par les premiers officiers arrivés sur les lieux.

Il est donc primordial que tous les officiers appliquent le présent D.O.S.

4. Obligation légale

Cette directive est conforme à la loi sur la santé et la sécurité au travail et la norme NFPA 1500.

5. Rôle et responsabilités

Officier commandant PC

L'officier commandant doit acquérir les informations de l'appel initial, de la situation lors de l'arrivée des premiers intervenants, des actions qui ont été faites, de l'évolution de la situation et des dangers identifiés.

Il devra par la suite transmettre ces informations à toutes les nouvelles équipes qui se présentent à lui. Il est entendu que ces informations évolueront et changeront jusqu'au contrôle de la situation.

L'officier commandant doit donner un compte rendu le plus complet possible de la situation qui doit comporter les informations suivantes :

S Situation à l'arrivée

O Organisation des lieux

S Stratégie tactique

E Évacuation, reconnaissance, sauvetage

L Localisation de l'incendie



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

P Propagation

U Unité disposition

R Renfort, risque inconnu

Officier

L'officier se rend dans son secteur afin d'identifier et connaître la situation et les derniers changements et se rapporte directement à l'officier commandant.

Il transmet des comptes rendus périodiques sur :

- a. Tâches accomplies
- b. Évolution de la situation
- c. État de la structure
- d. Condition à l'intérieur du bâtiment
- e. Toute autre information pertinente à l'évolution de l'événement ou aux dangers présents.

Pompier

Les pompiers doivent s'assurer que leur capitaine ou lieutenant ait l'ensemble des informations afin d'assurer leur sécurité.

Il reste alerte à tous les événements qui l'entourent et transmet toute information à son officier d'équipe.

Officier santé et sécurité au travail

Il assiste et conseil l'officier commandant sur les mesures à prendre pour assurer la sécurité du personnel.

Il intervient immédiatement auprès du personnel exposé au danger.

Il informe les responsables de secteur de tout risque relevant de la santé et sécurité au travail.

Il relève les conditions dangereuses et en informe régulièrement l'officier commandant en lui spécifiant les conditions dangereuses et les correctifs apportés.

Établie les différents périmètres de sécurité, en informe l'officier commandant et l'officier de secteur et voit à ce qu'ils soient respectés.

REHAB Officier de secteur

L'officier de secteur sera responsable de la réhabilitation ce qui consiste à assurer que les intervenants aient une courte période de 10 minutes de repos pour faire le remplacement de leur cylindre d'air, de s'hydrater et de récupérer afin de réduire le risque de coup de chaleur et d'épuisement.

Il devra informer l'officier commandant de l'équipe réhabilitée pour la relève de ceux de combat.

6. Règle générale



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Quelle que soit la structure de communication en place, il est essentiel que les intervenants en connaissent le fonctionnement afin d'assurer leur sécurité personnelle ainsi que l'efficacité de la transmission des messages.

La structure de communication utilisée pour assurer la sécurité des intervenants est organisée de façon à répondre aux besoins de la gestion de l'événement.

Dans le cadre d'une intervention, la liaison radio est généralement le moyen de transmission utilisé pour diriger les opérations et assurer la protection du personnel.

C'est par le biais d'émetteurs/récepteurs portatifs et véhiculaires que s'effectuent les communications entre les différents intervenants du service. (directeur, officier, pompier, centrale 911)

La communication verbale directe entre 2 individus est également utilisée lors d'information entre l'officier commandant et les différents intervenants.

Il est entendu que les communications se doivent de rester claires.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Issued on: November 23, 2020

Update: June 11, 2026

#14 - Information transfer to interveners

1. Introduction

The intention is to standardize a process of information transfer to interveners to make it accessible and implement in each fire department and all this both in an effort to improve our operating performance and for the health and safety of interveners.

2. Objective

The present guideline is to describe the different elements, responsibilities and procedures to follow during transmission of information from the Commanding Officer to working teams on an intervention site.

3. Scope

This guideline applies to all of the operation staff. It is possible that the first minutes of the intervention be directed by the first officers on site.

It is therefore essential that all officers implement the present D.O.S.

4. Legal obligation

This guideline complies with the Health and Safety Act and the NFPA 1500 standard.

5. Role and responsibilities

PC Commanding Officer

The Commanding Officer must get the initial call information and the situation from the first interveners arrived on site, actions that have been taken and the evolution of the situation and identified dangers.

He must then transmit this information to all new teams that come before him. It is understood that this information evolves and will change until the situation is under control.

The Commanding Officer must give a report as complete as possible of the situation and must include the following information:

S Situation at arrival

O Organisation of site

S Tactical strategy

E Evacuation, recognition, rescue

L Location of fire

P Propagation

U Unit disposition

R Reinforcement, unknown risk



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Officer

The Officer heads to his sector to assess the situation and report last changes to the Commanding Officer.

He transmits periodic reports of:

- a. Accomplished tasks
- b. Evolution of the situation
- c. State of the structure
- d. Condition inside the building
- e. Any other relevant information to the evolution of the event and present dangers.

Firefighter

Firefighters must ensure that their Captain or Lieutenant have the complete information to ensure their safety.

They stay alert to all surrounding events and transmit any information to the Officer of his team.

Health and Safety Officer

He assists and gives advice to the Commanding Officer on measures to take to ensure the staff safety.

He immediately intervenes amongst the staff exposed to danger.

He informs the responsible of sector for any risk under health and safety.

He notes dangerous conditions and regularly informs the Commanding Officer by specifying the dangerous conditions and corrections taken.

Establishes different safety parameters, informs the Commanding Officer and Sector Officer and sees that they be observed.

REHAB Sector Officer

The Sector Officer will be responsible of the rehabilitation which consists in ensuring that all interveners have a short period of 10 minutes of rest to replace their air cylinders, hydrate and recuperate in order to reduce any risk of heatstroke and exhaustion.

He must inform the Commanding Officer of the team rehabilitated to take over those at combat.

6. General rule

Regardless of the communication structure in place, it is essential that all interveners be familiar with its functioning to ensure their personal safety as well as the efficiency of the message transmission.

The communication structure used to ensure interveners' safety is organized to meet the needs in the event management.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Within the framework of an intervention, the radio link is usually the medium of transmission used to direct operations and ensure staff protection.

It is through portable and vehicular transmitters/receivers that communications are done between different service interveners. (Chief, Officer, Firefighter, 911 Central)

Direct verbal communication between 2 individuals is also used during exchange of information between the Commanding Officer and different interveners.

It is understood that all communications must remain clear.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Émis le : 23 novembre 2020

Mise à jour : 11 juin 2026

#15 – Vérification avant départ

1. Introduction

La présente directive a pour but d'informer le personnel sur le mode de fonctionnement entourant les dispositions applicables de la Loi 430 sur la vérification avant départ de la flotte de véhicules du service incendie Ville de Sutton.

2. Objectif

Éliminer les risques d'accident tout en améliorant les conditions de véhicule de notre personnel et adopter de nouveaux comportements.

3. Champ d'application

Cette directive s'applique à tout le service incendie.

4. Obligation légale

Cette directive est conforme à la Loi 430 sur la vérification avant départ.

5. Règle générale

Inspection

1) Comme nous n'avons pas de pompiers à temps plein à la caserne, la vérification avant le départ se fera au retour à la caserne après chaque intervention par la personne responsable du véhicule qui l'a conduit.

2) Le rapport doit contenir les informations suivantes :

- ✓ Date
- ✓ # du véhicule
- ✓ Kilométrage
- ✓ Éléments vérifiés
- ✓ Ok ou défectueux
- ✓ Si aucune défectuosité n'est décelée, cocher la case appropriée ou inscrire dans la case commentaire toute information complémentaire et signature du conducteur.

3) S'il n'y a pas de défectuosité, la feuille doit demeurer dans le véhicule pour les vérifications suivantes :

- ✓ Équipement sur le camion
- ✓ Frein de service + huile
- ✓ Frein de stationnement
- ✓ Direction + huile
- ✓ Klaxon
- ✓ Essuie-glaces (lave-glace)



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

- ✓ Rétroviseurs
- ✓ Matériel de secours
- ✓ Éclairage et signalisation
- ✓ Pneus
- ✓ Roues
- ✓ Suspension
- ✓ Cadre de châssis
- ✓ Batterie
- ✓ Radiateur
- ✓ Réservoir d'eau
- ✓ Dommage - carrosserie, mécanique
- ✓ Huile primer (3-63)
- ✓ Réservoir à eau
- ✓ Huile à transmission

S'il y a des défectuosités, le conducteur doit aviser son officier dans les plus brefs délais.

4) La direction ou l'officier doit être avisé immédiatement de toute défectuosité majeure constatée à l'extérieur des heures normales.

N.B. : Il est de la responsabilité de tout conducteur de procéder à la vérification avant départ selon les dispositions de la Loi 430.

Tout manquement pourrait entraîner des amendes à l'employeur et au conducteur.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Issued on: November 23, 2020

Update: June 11, 2026

#15 - Verification before leaving

1. Introduction

The present guideline is to inform the staff on the operating mode pertaining to the applicable provisions of Act 430 on the pre-departure inspection of the vehicle fleet of the Town of Sutton Fire Department.

2. Objective

Eliminate risk of accidents by improving vehicle conditions of our staff and adopt new behaviors.

3. Scope

This guideline applies to all the fire department.

4. Legal obligation

This guideline complies with Act 430 on the pre-departure inspection.

5. General rule

Inspection

1) Since we have no full-time firefighters at the fire hall, the pre-departure inspection will be done when returned from each intervention by the person responsible of the vehicle he drove.

2) The report must contain the following information:

- ✓ Date
- ✓ # of vehicle
- ✓ Kilometers
- ✓ Elements verified
- ✓ Ok or defective
- ✓ If a defect is noticed, check the appropriate box or write in the comment box any additional information and driver must sign.

3) If there are no defect, the sheet must remain in the vehicle for following verifications:

- ✓ Equipment on the truck
- ✓ Service break + oil
- ✓ Parking break
- ✓ Steering + oil
- ✓ Horn
- ✓ Wipers (windshield washer)
- ✓ Mirrors



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

- ✓ Rescue material
- ✓ Lights and signaling
- ✓ Tires
- ✓ Suspension
- ✓ Chassis frame
- ✓ Battery
- ✓ Radiator
- ✓ Water reservoir
- ✓ Damage - body, mechanic
- ✓ Oil primer (3-63)
- ✓ Water tank
- ✓ Transmission oil

If there are defects, the driver must advise his Officer as soon as possible.

4) Management or the Officer must be advised immediately of any major defects noticed outside normal hours.

N.B.: It is the responsibility of all drivers to proceed to the pre-departure verification according to the provisions of Act 430.

Failure could result in fines to the employer and the driver.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Émis le : 23 novembre 2020

Mise à jour : 11 juin 2026

#16 – Habillement (caractéristiques et critères)

1. Introduction

La présente directive vient préciser l'habillement selon les circonstances.

2. Objectifs

Assurer une compréhension commune des différentes combinaisons d'habillement porté par les membres du SSI.

3. Définition des termes

Cadres : Directeur du service, chef division des opérations, capitaines ; Bleu marin foncé : « blue black » ;

SSI : Service Sécurité Incendie ;

Col cheminé : Col « mock ».

Tenue de ville : Pantalon, chemise et souliers propres.

4. Champs d'application

Cette directive s'applique à tous les membres du SSI à l'exception du personnel cadre.

5. Énoncé

Tenue vestimentaire :

Caractéristiques :

- Couleur des tissus pour la tunique et le pantalon :

- o Officier et pompiers : Bleu marin foncé

- Chemise :

- o Officiers et pompiers : Bleu marin foncé

Bleu marin foncé avec écusson et épaulettes selon le grade ou la fonction sans la tunique.

- Ceinture

- o Noire

- Cravate

- o Bleu marin foncé

- Bas

- o Bleu marin foncé

- Grade



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

- o Officiers et pompiers : Couleur argent
 - Boutons
- o Officiers : Similaire couleur des grades
- o Pompiers : Argent
 - Souliers
- o Noirs unis
 - Bottines
- o Noires unies
 - Polo (manches courtes et manches longues)
- o Officiers et pompiers : Bleu marin foncé
 - Chandail col cheminée
- o Officiers et pompiers : Bleu marin foncé
 - Chandail manches longues
- o Bleu encolure en V avec logo du service
 - Coupe-vent
- o Bleu marin foncé
 - T-shirt
- o Brodé avec logo du service :

Le chandail avec col cheminé doit être porté dessous la chemise ou le chandail bleu à encolure en V. Celui-ci doit être de couleur assortie à la chemise ou au chandail porté. L'inscription du mot « incendie » sur le devant du col est de couleur or ou argent, selon le grade du pompier.

Port du ruban (médailles)

Les rubans identifiant les médailles se portent sur le côté gauche et en tout temps sur la chemise et la tunique ;

Les médailles se portent à la place des rubans lors de cérémonies spéciales, seulement sur la tunique ;

Sur la chemise, les rubans se portent centrés au-dessus de la poche à 2 cm (3/4 pouce) ;

Carte d'identification

Lorsque demandé, la carte d'identification se porte du côté droit, sur la chemise en respectant les mêmes distances que le ruban.

Habit en caserne (secteur administratif, prévention et autres activités officielles)

Port de l'uniforme.

Cérémonie spéciale



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Tous les pompiers devront porter l'uniforme complet selon les spécifications. Advenant qu'un membre ne peut se conformer aux prescriptions du présent document quant aux critères qui constituent l'uniforme, il devra porter la tenue de ville.

Uniforme classe A (parades et autres)

- Bas bleu foncé ;
- Souliers noirs ;
- Pantalon bleu ;
- Chemise bleue, manches longues ;
- Cravate bleu foncé ;
- Ceinture noire.

Uniforme classe B (pour officiers et pompiers)

- Bas bleu foncé ;
- Bottines à cap d'acier ;
- Pantalon cargo bleu ;
- Chemise bleue, manches courtes ou manches longues avec écusson et épaulettes selon le grade ou la fonction ;
- T-shirt ;
- Chandail à col cheminé bleu sous la chemise
- Chandail à col en V bleu avec logo du service ;
- Casquette ;
- Ceinture noire ;
- Manteau bleu, 3 saisons ;
- Couvre-chaussures ;
- Gant de cuir noir.

Travail à la caserne/Pratique/garde

- Couvre-tout été ou hiver ;
- Bottines à caps d'acier ;
- Pantalon cargo bleu ;
- T-shirt ;
- Polo manches longues ou courtes ;
- Tuque ou casquette ;
- Chandail à col en V bleu avec logo du service ;
- Chemise manches longues ou courtes selon la saison ;



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

- Chandail col cheminée sous le chandail à col en V avec logo du service ;

Visite préventive résidentielle

- Pantalon cargo ;
- Bas bleu foncé ;
- Ceinture noire.
- Bottine à cap d'acier ;
- Couvre-chaussures ;
- Chemise manches longues ou courtes ;
- T-shirt sous la chemise ;
- Chandail à col en V avec logo du service ;
- Manteau bleu 3 saisons ;
- Tuque ;
- Casquette ;

Garde externe

- Pantalon cargo ;
- Polo manches longues ou courtes ;
- Chemise manches longues ou courtes avec écusson et épaulettes selon le grade ou la fonction ; • T-shirt ;
- Chandail col cheminée sous le chandail à col en V ;
- Bottine à cap d'acier ;
- Chandail à col en V avec logo du service ;
- Manteau bleu 3 saisons ;
- Casquette ;
- Tuque ;
- Gant de cuir noir ;
- Couvre-chaussures ;
- Couvre-tout été ou hiver ;

N.B. À la demande d'un officier, les pompiers porteront l'uniforme demandé selon le type d'évènement auquel ils participent.

Il est strictement défendu de porter une partie d'uniforme avec tout autre vêtement civil.

Équipement de combat

- Cagoule
- Gants



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

- Habit de combat 2 pièces
- Bas de laine
- Casque
- Botte
- Plaquette de dénombrement

6. Mesures Disciplinaires

Les manquements à la présente directive constituent de graves infractions et peuvent entraîner des mesures disciplinaires allant jusqu'au renvoi.

7. Responsabilité

Les officiers et pompiers sont responsables de l'application de la présente. Les officiers de l'état-major s'assurent du respect de la présente directive.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Issued on: November 23, 2020

Update: June 11, 2026

#16 - OUTFIT (Features and criteria)

1. Introduction

This guideline clarifies the outfit according to circumstances.

2. Objectives

Ensure a common understanding of the different clothing combinations worn by SSI members.

3. Term definitions

Supervisors: Service Director, Chief of operations, captains;

Dark navy blue: « blue black »;

SSI : Service Sécurité Incendie;

Turtleneck: « mock » turtleneck.

Business attire: Pants, clean shirt and shoes or suit with jacket and tie.

4. Scope

This guideline applies to all members of the SSI except for management staff.

5. Statements

Clothing :

Characteristics:

- Fabric colour for jacket and trousers:
 - o Officers and firefighters : Dark navy blue

- Shirt :
 - o Officers and firefighters : Dark navy blue

Dark navy blue with crest and shoulder pads according to grade or the function without the jacket.

- Belt
 - o Black
- Tie
 - o Dark navy blue
- Socks
 - o Dark navy blue
- Grade
 - o Officers and firefighters: Silver colour



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

- Buttons
 - o Officers: Similar colour as grades
 - o Firefighters: Silver
- Shoes
 - o Plain black
- Boots
 - o Plain black
- Polo (short sleeves and long sleeves)
 - o Officers and firefighters: Dark navy blue
- Turtleneck shirt
 - o Officers and firefighters: Dark navy blue
- Long sleeve shirt
 - o Blue " V " neck with service logo
- Windbreaker
 - o Dark navy blue
- T-shirt
 - o with embroidered service logo:

The turtleneck shirt must be worn under the shirt or the blue "V" neck sweater. It must be an assorted color to the worn shirt or sweater. The inscription of the word « incendie » on the front of the collar is a colour or silver, according to the grade of the firefighter.

Wear of ribbons (medals)

Ribbons identify medals which are worn on the left side and at any times on the shirt and the jacket;

Medals are worn instead of ribbons during special ceremonies, only on the jacket;

On the shirt, ribbons are worn centered 2 cm above the pocket (3/4 inch);

On the jacket, the ribbon is worn at the same place as the shirt at approximately 8 cm (3 inches) above the pocket.

Identification card

When requested, the identification card is worn on the right side, on the shirt respecting the same distances as the ribbon;

Suit at fire hall (administrative sector, prevention and other official activities)

Wear of the uniform.

Special ceremony

All firefighters will be required to wear the full uniform as per specifications. In the event that a member is unable to comply with the requirements of this document as to the criteria that constitute the uniform, the member will be required to wear the business attire.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Class A uniform (parades and others)

- Dark blue socks;
- Black shoes;
- Blue parade pants;
- Blue jacket;
- Navy blue shirt without crest, long sleeves;
- Dark blue tie;
- Black belt.

Class B uniform (for officers and firefighters)

- Dark blue socks;
- Steel cap boots;
- Blue cargo pants;
- Blue shirt, short or long sleeves with crest and shoulder pads according to grade or the function; • T-shirt;
- Blue turtleneck under the shirt
- Blue V-collar sweater with service logo;
- Cap;
- Black belt;
- Blue coat, 3 seasons;
- Shoe covers;
- Black leather gloves.

Work at fire hall/Practice/guard

- Coverall summer and winter;
- Steel cap boots;
- Blue cargo pants;
- T-shirt;
- Long or short sleeves polo;
- Tuque or cap;
- Blue V-neck sweater with service logo;
- Long or short sleeve shirt depending on the season;
- Turtleneck under the V-neck sweater with service logo;

Prevention residential visits

- Cargo pants;



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

- Dark blue socks;
- Black belt;
- Steel cap boots;
- Shoe covers;
- Long or short sleeve shirt;
- T-shirt under the shirt;
- V-neck sweater with service logo;
- Blue 3 season coat;
- Tuque;
- Cap;

External guard

- Cargo pants;
- Long or short sleeve polo;
- Long or short sleeve shirt with crest and shoulder pads according to the grade or function;
- T-shirt;
- Turtleneck under the V-neck sweater;
- Steel cap boots;
- V-neck sweater with service logo;
- Blue 3 season coat;
- Cap;
- Tuque;
- Black leather gloves;
- Shoe covers;
- Summer or winter coverall;

N.B. Upon request of an officer, firefighters will wear requested uniform according to the type of event in which they will participate.

It is strictly forbidden to wear a part of uniform with any other civil clothing.

Combat equipment

- Hood
- Gloves
- 2 piece combat uniform
- Wool socks
- Cap



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

- Boots
- Enumeration plaque

6. Disciplinary measures

Non-compliance of this guideline constitute serious infringements and may result in disciplinary action up to and including dismissal.

7. Responsibility

Officers and firefighters are responsible for the application of this guideline. Staff officers shall ensure compliance of this guideline.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Émis le : 23 novembre 2020

Mise à jour : 11 juin 2026

#17 – Gestion des visites préventives

1. Introduction

La présente directive vient préciser la supervision des équipes de visites de prévention pour les visites préventives.

2. Objectifs

Assurer la coordination et la supervision des équipes de visites de prévention.

3. Champs d'application

Cette directive s'applique à tous les membres du SSI.

4. Énoncés

Toute question relativement aux visites de prévention doit être formulée au capitaine à la prévention et la logistique.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Issued on: November 23, 2020

Update: June 11, 2026

#17 - Management of prevention visits

1. Introduction

This guideline clarifies the supervision of prevention visit teams for prevention visits.

2. Objectives

Ensure the coordination and supervision of prevention visit teams.

3. Scope

This guideline applies to all members of the SSI.

4. Statements

The service director will designate the responsible officer who will act as responsible coordination officer, the supervision and the quality control of prevention visit teams.

Any questions related to prevention visits must be addressed to the Prevention and logistic Captain.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Émis le : 23 novembre 2020

Mise à jour : 11 juin 2026

#18 - Gestion des achats

1. Introduction

La présente directive vient préciser la gestion des achats d'équipements et d'uniformes.

2. Objectifs

Assurer le contrôle des achats et de la distribution des équipements et uniformes ;

3. Champs d'application

Cette directive s'applique à tous les membres du SSI.

4. Énoncés

Pour toute demande d'équipement (nouveau ou de remplacement), vous devez vous adresser au directeur.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Issued on: November 23, 2020

Update: June 11, 2026

#18 - Purchase management

1. Introduction

This guideline clarifies the management of equipment and uniforms purchases.

2. Objectives

Ensure the control of purchases and the distribution of equipment and uniforms.

3. Scope

This guideline applies to all members of the SSI.

4. Statements

For any equipment request (new or replacement), you must address your request to the Chief.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Émis le : 23 novembre 2020

Mise à jour : 11 juin 2026

#19 – Mascotte de prévention (Yvon Larosé)

1. Préambule

La présente directive vient préciser les modalités pour la réservation et l'utilisation de la mascotte de prévention. La mascotte de prévention est un achat de groupe effectué en 2016 par les services de sécurité incendie (SSI) de Bromont, Farnham, Dunham, Sutton et Cowansville. Chaque SSI a contribué à part égale à l'acquisition de la mascotte. La mascotte est un outil de promotion et d'éducation du public, les SSI utiliseront la mascotte dans cette optique. La mascotte porte le nom « Yvon Larosé » et est identifiée comme tel.

2. Objectifs

Encadrer le mode de réservation, l'utilisation et l'entretien de la mascotte.

3. Description du travail

La mascotte doit être principalement utilisée pour sensibiliser le public à la prévention des incendies. Les SSI ne doivent pas utiliser la mascotte à des fins autres que celles reliées à la sécurité incendie et aux relations publiques du SSI.

4. Champs d'application

Cette directive s'applique à tous les membres des SSI copropriétaires de la mascotte.

5. Fonctionnement

Système de prêt :

1. Le SSI Cowansville assure la gestion du système de réservation et la garde de la mascotte.
2. Une demande de réservation doit être effectuée au SSI Cowansville pour avoir la mascotte en précisant la date requise et la durée de la réservation. Une date de retour sera planifiée pour connaître la disponibilité de la mascotte.
3. Le SSI emprunteur est responsable de cueillir et rapporter la mascotte à la caserne de Cowansville.
4. Le SSI emprunteur doit utiliser la mascotte dans une municipalité qu'il dessert.
5. Aucune réservation ou utilisation hors des SSI copropriétaires ne sera acceptée.
6. La mascotte ne doit pas être utilisée à des fins privées.
7. En cas de demandes de réservation concurrentes par plus d'un SSI, tous les efforts seront faits pour accommoder les demandeurs.

Utilisation de la mascotte

1. L'utilisateur doit avoir entre 5 pieds 9 pouces et 6 pieds et entre 130 et 185 lbs.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

2. La mascotte pourra être personnifiée par une personne autre qu'un pompier du SSI.
3. L'utilisation de la mascotte ne s'habille pas devant le public, la discrétion est demandée.
4. La mascotte ne parle pas durant ses présences en public.
5. La mascotte doit toujours être utilisée avec un accompagnateur lequel est membre du SSI utilisateur. Celui-ci verra à la sécurité de la mascotte et au bon déroulement de l'activité. Il sera également en mesure de répondre à différentes questions pouvant survenir durant l'activité.
6. La mascotte amuse le public, est active et proche des enfants.
7. La mascotte doit avoir un comportement exemplaire et ne doit pas être directement reliée avec la consommation d'alcool et de drogue. Elle doit conserver une image à la hauteur du professionnalisme des SSI. Aucun geste déplacé ne doit être toléré.
8. Il faut prévoir des apparitions d'une durée adaptée aux conditions météorologiques et à la fatigue de l'utilisateur. Vaut mieux de courtes apparitions plus fréquentes à une trop longue présence.
9. Il faut prévoir une bonne hydratation de l'utilisateur.
10. La mascotte est munie d'un ventilateur à batterie (4 batteries AA) dans la tête pour améliorer le conforme de l'utilisateur.
11. La mascotte doit être utilisée dans son intégralité, sans modification.
12. Les écussons sur velcro du SSI utilisateur doivent être apposés sur le manteau et la tête de la mascotte. Les écussons sont dans la pochette.

Entretien de la mascotte

1. La mascotte doit être retournée propre et sans bris.
2. Bien faire sécher la mascotte avant de remiser dans le sac.
3. La mascotte et ses accessoires doivent être transportés et remisés dans son sac après vérification de l'inventaire. (Liste en annexe)
4. Les batteries doivent être retirées du boîtier du ventilateur lors du remisage.
5. Les réparations et les pertes d'équipements seront à la charge du SSI ayant utilisé la mascotte lors du bris ou des pertes.
6. Aucune modification ne doit être faite sur le costume de la mascotte.
7. Suivre les consignes de nettoyage du manufacturier (Voir annexe).
8. Les frais de nettoyage sont à la charge du SSI emprunteur.
9. Le SSI emprunteur doit signaler tout bris de la mascotte.

6. Rôle et responsabilités

Les SSI sont responsables du bon fonctionnement du système de réservation, de l'utilisation et de l'entretien de la mascotte.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

7. Responsabilité

Tous les directeurs des SSI sont responsables de l'application de cette directive et de son suivi. Le SSI Cowansville est responsable de la gestion de la mascotte et de son entreposage entre les réservations.

INVENTAIRE MASCOTTE SSI

ITEM Quantité Détails

1. Sac de transport 1

Tête avec protecteur des yeux Protecteur sur les yeux lorsque tête

2. 1 entreposée

Ceinture avec boîtier de contrôle

3. du ventilateur 1

4, Batteries AA 4 Retirer les batteries du boîtier

5. Tournevis étoile 1 Entreposé dans pochette

6. Pochette de remisage 1

7. Écussons des SSI avec Velcro 6 paires Entreposé dans pochette, en paire

8. Bottes 2

9. Manteau 1

10. Pantalon 1

11. Survêtement intérieur 1

12. Cerceaux abdominaux 1

Instructions et documents de

13. référence 1 Entreposé dans pochette



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

GRÉATIONS ANIMATION

Mascottes inc.

Bonjour,

Félicitation pour l'acquisition de votre nouvelle mascotte !

Voici des instructions d'entretien et de lavage qui pourront vous aider à prolonger la vie et l'air de jeunesse de votre nouvelle mascotte :

INSTRUCTIONS D'ENTRETIEN

Vous avez présentement un costume très fonctionnel, lavable et détachable. Pour le garder propre longtemps, il faut prendre certaines précautions :

- Après chaque séance d'animation, le costume est plus ou moins humide. Il faut le suspendre sur une forme ou un cintre afin qu'il garde sa forme.
- Retirer les coussins amovibles (s'il y a lieu) et la mentonnière pour les faire sécher. (Ces articles sont les seuls qui peuvent aller dans la sècheuse)
- La tête doit être placée sur un pied ou couchée sur une chaise, le collet retroussé.
- Retourner les manches à l'envers facilitera le séchage.
- Placer un ventilateur pour accélérer le séchage.
- Placer les souliers de manière à ce que la ventilation assèche bien l'intérieur.
- Vérifier si tout est en bon état : coutures, cerceaux, chandail etc.... Si une couture est abîmée, n'attendez pas avant de la faire réparer. Cela évitera une détérioration du costume.

120



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

INSTRUCTIONS DE LAVAGE (recommandé après tous les 4 à 6 heures d'animation si possible)

- Le costume, les bras, les mains (tout ce qui est en peluche excepté la tête) et les vêtements peuvent être lavés à la machine ou à la main :

Méthode à la main : Laisser tremper 20 minutes dans votre baignoire à l'eau tiède avec un savon doux, sans javellisant et ensuite bien rincer. Suspendre pour sécher.

- Pour la tête :

Méthode : Remplir votre baignoire d'eau tiède avec un savon doux, sans javellisant jusqu'au niveau de la lèvre supérieure (la grille de la bouche doit être immergée) afin que le collet soit immergé, mais non la tête. Savonner le collet et bien rincer. Laver et rincer le visage à l'aide d'un linge. Placer la tête sur un pied et laisser sécher au ventilateur.

- Le chandail, le pantalon et la structure interne :

Méthode : Peuvent être lavés à la machine ou encore, laisser tremper dans la baignoire avec l'eau tiède et un savon doux, sans javellisant. Bien rincer et suspendre pour sécher.

TRÈS IMPORTANT : Ne jamais sécher les accessoires et le costume à la machine !

Si vous prenez toutes ces précautions, vous conserverez votre costume en bonne condition et ce pendant plusieurs années.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous et il nous fera plaisir de vous conseiller.

Au plaisir !

L'Équipe de Créations Animation Mascottes Inc.
418.832.1200



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Issued on: November 23, 2020

Update: June 11, 2026

#19 - Prevention mascot (Yvon Larosé)

1. Introduction

The present guideline specifies the terms for the reservation and use of the prevention mascot. The prevention mascot is a group purchase made in 2016 by Bromont, Farnham, Dunham, Sutton and Cowansville fire departments. Each Fire Department has contributed equally to the acquisition of the mascot. The mascot is a promotional tool for public education and will be used for this purpose.

The name of the mascot is « Yvon Larosé » and is identified as such.

2. Objective

Supervise the booking process, use and maintenance of the mascot.

3. Work description

The mascot must mainly be used to raise awareness on fire prevention. The Fire departments must not use the mascot other than for fire safety related activities and public relations.

4. Scope

This guideline applies to all Fire department members who are co-owners of the mascot.

5. Operation

Loan system:

1. The Cowansville Fire department manages the reservation system and the care of the mascot.
2. A reservation request must be done to the Cowansville Fire department to have the mascot by specifying the required date and duration of the reservation. A date of return will be planned to know the availability of the mascot.
3. The borrowing Fire department is responsible for picking-up and bringing back the mascot at the Cowansville Fire Hall.
4. The borrowing Fire department must use the mascot in the municipality it serves.
5. No reservation or use outside the co-owner Fire departments will be accepted.
6. The mascot must not be used for private purposes.
7. In cases of concurrent reservation requests by more than one Fire department, every effort will be made to accommodate applicants.

Use of the mascot

1. The user must measure between 5 feet 9 inches and 6 feet and weight between 130 and 185 lbs.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

2. A person, other than a firefighter of the Fire department, can personify the mascot.
3. The user of the mascot does not dress before the public, discretion is requested.
4. The mascot does not talk during his presence in public.
5. The mascot should always be used with an assistant who is a member of the Fire department user. This will ensure the safety of the mascot and the smooth running of the activity. He will also be able to answer different questions that could arise during the activity.
6. The mascot amuses the public, is active and near children.
7. The mascot should have an exemplary behavior and must not be directly related to consumption of alcohol and drugs. It must keep a professional image at the level of the Fire department. No inappropriate gesture must be tolerated.
8. The duration of appearances must be adapted to weather conditions and the fatigue of the user. It is better to do short appearances more frequently than a long presence.
9. A good hydration of the user must be planned.
10. The mascot is equipped with a battery fan (4 AA batteries) in the head to improve conditions of the user.
11. The mascot must be used in its entirety, without modification.
12. Velcro badges of the user Fire department must be affixed on the coat and the head of the mascot. The badges are in the pouch.

Maintenance of the mascot

1. The mascot must be returned clean and without damages.
2. Dry the mascot well before storing in the bag.
3. The mascot and its accessories must be transported and stored in its bag after verification of the inventory. (List in annex)
4. Batteries must be removed from the ventilator box when storing.
5. Repairs and equipment losses will be charged to the Fire department that used the mascot during the break or loss.
6. No modification can be done on the costume of the mascot.
7. Follow manufacturers cleaning instructions (see annex).
8. Cleaning fees are the responsibility of the borrowing Fire department.
9. The borrowing Fire department must signal any break of the mascot.

6. Role and responsibilities

Fire departments are responsible for the good running of the reservation system, the use and the maintenance of the mascot.

7. Responsibilities



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

All Fire Chiefs are responsible for the implementation of the guideline and its follow through. Cowansville Fire department is the responsible for the management of the mascot and its storage between reservations.

MASCOT INVENTORY

ITEM Quantity Details

1. Transportation bag 1

Protector on eyes when head Head with eye protector

2. 1 is stored

3. Belt with ventilator control box 1

Remove batteries from vent

4. AA Batteries

control box

5. Star screwdriver 1 Stored in pouch

6. Storage pouch 1

7. Fire dept. crests with Velcro 6 pairs Stored in pouch, in pairs

8. Boots 2

9. Coat 1

10. Pants 1

11. Inside over garments 1

12. Abdominal hoop 1

Instructions and reference

13. Stored in pouch documents 1

MAINTENANCE INSTRUCTIONS

You now have a very functional, washable and detachable costume. To keep it clean for a long time, certain precautions must be taken:

- ✓ After each animation session, the costume is more or less humid. It must be suspended on a form or a hanger to preserve its shape.
- ✓ Pull out removable cushions (if necessary) and the chin rest to let dry. (These items are the only ones that can be put in the dryer)
- ✓ The head must be placed on a stand or laid on a chair with the collar rolled up.
- ✓ Turn sleeves inside out to facilitate the drying.
- ✓ Place a ventilator to accelerate the drying.
- ✓ Place shoes so the ventilator can dry the interior.



DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

- ✓ Verify if everything is in a good state: seams, hoops, shirt, etc... If a seam is damaged, don't wait to have it repaired. This will avoid a deterioration of the costume.

WASHING INSTRUCTIONS (recommended after every 4 to 6 hours of animation if possible)

- ✓ The costume, arms, hands (everything that is plush except for the head) and the clothes can be washed in the washing machine or by hand:
Hand washing method: Let soak for 20 minutes in your bathtub in lukewarm water and a mild soap, without bleach and after rinse well. Hang to dry.
 - ✓ For the head:
Method: Fill your bathtub up to the superior upper lip (mouth grid must be emerged) with lukewarm water and a mild soap, without bleach in order for the collar to be emerged, but not the head. Lather the collar and rinse well. Wash and rinse the face with a cloth. Place the head on a stand and let dry with a ventilator.
 - ✓ The shirt, plants and internal structure:
Method: Can be machine washed or even better, let soak in the bathtub with lukewarm water and a mild soap, without bleach. Rinse well and hang to dry.
- VERY IMPORTANT: Never dry accessories and the costume in the dryer!

If you take all these precautions, you will preserve your costume in good condition for many years.